



MOUVEMENT 2021 DES ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRE

CIRCULAIRE CONJOINTE AUX TROIS PROVINCES

N° 2020- 230 /DES/DEFIJ/DE

du 3 août 2020

Mesdames et Messieurs les personnels enseignants de la province Sud, de la province Nord, et
de la province des Iles
S/c de mesdames les directrices, messieurs les directeurs

LA PRESENTE CIRCULAIRE SERA EMARGEE PAR TOUS LES ENSEIGNANTS AFFECTES DANS L'ECOLE OU RATTACHES ADMINISTRATIVEMENT (DESED...) APRES UNE DIFFUSION RAPIDE FAITE SOUS L'AUTORITE DU DIRECTEUR

Ce document comprend 73 pages

Les fiches individuelles des postes demandés (vœux) devront être retournées directement par les candidats au mouvement à leur province employeur (province d'affectation en 2020)

pour le lundi 31 août 2020 au plus tard.

Aucune demande ne sera prise en compte après cette date limite de réception. Aucune modification de la fiche individuelle des postes demandés ne sera possible même si un poste se libère après la date limite de réception des fiches de vœux.

Tous les postes sont susceptibles d'être vacants et peuvent faire l'objet d'un vœu.

Coordonnées des directions provinciales :

 PROVINCE SUD DIRECTION DE L'EDUCATION SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES 55 rue Georges Clémenceau, BP L1, 98849 Nouméa Cedex Téléphone : 20 49 00 Télécopie : 20 30 19 Courriel : des.srh.mouvement@province-sud.nc affaire suivie par : Amanda BLANQUET (20 49 16) Sylvie NIAUTOU-PANAYOTOU (20 49 19)	 PROVINCE NORD DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA FORMATION, DE L'INSERTION ET DE LA JEUNESSE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES BP 41 – 98 860 KONE Téléphone : 47 72 27 Télécopie : 47 71 76 Courriel : defij-grh@province-nord.nc affaire suivie par : Thierry DOMBROWSKY (47 72 27) Chantal CAOUIDJO (47 79 13) Jacqueline NAHIET (47 79 12)	 PROVINCE DES ILES LOYAUTE DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT SERVICE ENSEIGNEMENT PRIMAIRE SECTION RESSOURCES HUMAINES BP 50– 98 820 LIFOU Téléphone : 45 52 20 Télécopie : 45 52 25 Courriel : de-dgs-mouvement@loyalty.nc affaire suivie par : Léonard WAMALO (45 52 34) Caroline KATRAWI (42 55 93)
--	--	--

SOMMAIRE :

RUBRIQUES COMMUNES AUX TROIS PROVINCES - p 1 à 15 -

Informations générales à lire attentivement (généralités, mesures de carte scolaire, ineat-exeat, mi-temps, retraites, disponibilité, ...)	Pages 3 et 4
<u>Documents annexes :</u>	
1. Barème de mutation des adjoints	Page 5
2. Barème de mutation des directeurs d'école	Page 6
3. Fiche individuelle des postes demandés (Formulaire 2 pages)	Pages 7 et 8
4. Changement de province : Formulaire + Fiche de renseignements	Pages 9 et 10
5. Demandes particulières (retraite, disponibilité, mi-temps) : 4 formulaires	Pages 11 à 15

RUBRIQUES SPECIFIQUES A LA PROVINCE SUD - p 16 à 33

Liste générale des écoles de la province Sud	Page 16 à 18
Liste des postes d'adjoints vacants à la rentrée 2020	Page 19
Situation 2020 des postes spécialisés	Pages 20 et 21
Informations relatives au mouvement en province Sud	Page 22
Note sur le recrutement des directeurs d'école	Page 23
Note / les enseignants dans les écoles du dispositif Innov'Ecole	Page 24
Note sur le recrutement des locuteurs de langue kanak	Pages 25
Recensement des enseignants locuteurs d'une langue Kanak	Page 26
Note sur le recrutement des enseignants en école bilingue	Page 27
Recensement des enseignants bilingues français / anglais	Page 28
Note sur les enseignants et directeurs en école ENT	Page 29 et 30
Note sur le recrutement des enseignants à profil TICE :	Pages 31
- Directeur / enseignant en école numérique	Page 32 et 33

RUBRIQUES SPECIFIQUES A LA PROVINCE NORD - p 34 à 58 -

Note concernant des informations spécifiques à la Province Nord :	Page 34
- les cas particuliers de certaines écoles et villages de la PN.	Pages 35 et 36
- le recrutement des directeurs d'écoles.	Pages 37 à 42
- le mouvement du personnel spécialisé.	Page 43
- candidature à des formations spécialisées	Pages 44 à 46
- les postes d'enseignants itinérants + candidature	Page 47 à 52
Liste générale des écoles de la province Nord	Page 53 à 57
Liste des postes vacants à la rentrée 2020	Page 58

RUBRIQUES SPECIFIQUES A LA PROVINCE DES ILES LOYAUTE - p 59 à 73 -

Note concernant des informations spécifiques à la Province Iles :	Page 59
Les secteurs en province des Iles	Page 60
Les directions d'écoles	Page 61 à 67
Les postes spécialisés : (CLIS - DESED)	Page 68
Mouvement des enseignants CLK	Page 69
Mouvement des enseignants TICE	Page 70
Liste générale des postes	Page 71
Liste des postes d'adjoints vacants à la rentrée 2020	Page 72
Accusé de réception	Page 73

Vous trouverez ci-après les informations portant sur le mouvement des professeurs des écoles et des instituteurs du cadre de l'enseignement du 1er degré de la Nouvelle-Calédonie pour la rentrée scolaire 2021.

INFORMATIONS GENERALES

- Tous les personnels affectés en 2020 à titre provisoire sur tout type de poste y compris par mesure d'inéat (adjoints, directeurs, desed, clis, maîtres surnuméraires...) doivent obligatoirement participer au mouvement pour être nommés à titre définitif.
- **Les personnels nouvellement affectés en 2020 à titre définitif sur tout type de poste sont affectés pour une durée minimale de 2 ans sur le même poste et ne peuvent donc pas participer au mouvement. Concernant les postes profilés, il convient de se référer aux dispositions propres à chaque province.**
- Le nombre de vœux que peuvent émettre les candidats est de 20. Il leur appartiendra de remplir la fiche individuelle des postes demandés en conséquence.
- Les candidats qui lieront leur demande à celle de leur conjoint (ou concubin) devront l'indiquer sur les fiches individuelles de postes de chacun des deux candidats. Pour leur mutation, le barème moyen est pris en compte.
- Les employeurs provinciaux (**province Sud et province Nord**) préconisent d'éviter l'affectation dans une même école d'agents liés par un lien familial direct (parental ou conjugal) et dont l'un exerce des fonctions managériales. Cette disposition ne s'applique que sous réserve que le rapprochement familial soit possible dans la zone géographique proche.
- Les candidats à un même poste sont départagés à partir d'un barème d'affectation (voir fiche de barème page 5), et, le cas échéant, de l'intérêt du service que peuvent faire prévaloir les directions provinciales (employeurs).

AFFECTATION

Rappel : A l'issue du mouvement, l'employeur affecte l'enseignant dans une école mais pas sur un niveau de classe. La répartition des niveaux de classe est arrêtée par le conseil des maîtres, présidé par le directeur de l'école.

MESURES DE CARTE SCOLAIRE

- En cas de fermeture d'une classe dans une école, un des enseignants bénéficiera d'une priorité pour l'attribution d'un poste dans une école de la même commune, ou à défaut, d'une commune voisine, selon les modalités suivantes :
 - Soit il y a entente au sein de l'équipe et un seul enseignant est volontaire pour changer d'affectation,
 - Soit plusieurs enseignants souhaitent quitter l'école, c'est celui qui parmi eux a le plus fort barème,
 - Soit aucun enseignant ne souhaite quitter l'école : c'est alors celui qui parmi les derniers nommés dans l'école a le plus petit barème qui a l'obligation de participer au mouvement.
La priorité est différente en fonction de l'ancienneté générale de l'enseignant titulaire :
 - . Si l'enseignant a 10 ans et plus d'ancienneté générale, il bénéficie d'une priorité au mouvement,
 - . Si l'enseignant a moins de 10 ans d'ancienneté générale, il bénéficie alors d'un bonus de 12 points au barème
- Toutefois, si un titulaire a été affecté à titre provisoire sur un poste vacant en 2020, c'est ce poste qui fait l'objet de la mesure de carte scolaire.

- Le constat des effectifs à la rentrée des classes 2021 peut entraîner l'ouverture ou la fermeture de certains postes. L'ouverture d'un poste à la rentrée n'est pas motif à révision de l'affectation qui aura été faite au moment du mouvement.
- **Les enseignants bénéficiant d'une priorité seront départagés au barème.**

PROCEDURE DE CHANGEMENT DE PROVINCE (annexe 4)

Les enseignants qui incluent dans leurs vœux un changement d'affectation vers une autre province doivent renseigner le formulaire joint en annexe accompagné des pièces nécessaires à la constitution du dossier administratif, et les remettre à leur province employeur (affectation 2020). La transmission du dossier se fera par les employeurs.

Par ailleurs pour chaque agent l'état des absences en 2019 et 2020 sera établi et communiqué par l'employeur d'origine aux provinces ayant fait l'objet d'une demande d'inéat.

TRAVAIL A MI-TEMPS (annexe 5-1)

Les personnels sollicitant un service à mi-temps devront faire connaître leur intention à leur province employeur pour le 31 août 2020 au plus tard par le biais du formulaire joint en annexe. Un formulaire concernant les modalités du mi-temps sera également à remplir auprès des employeurs. Les modalités de mi-temps sont accordées en fonction des possibilités de complément de service et révisables en fonction des nécessités de service propres à chaque province.

DEPART EN RETRAITE (annexe 5-2)

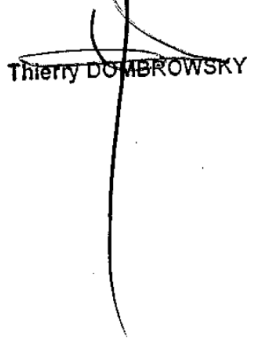
Les personnels sollicitant leur admission à la retraite devront faire connaître leur intention à leur province employeur 6 mois au plus tard avant leur départ. Pour tout départ avant le 1^{er} février 2021, leur poste sera mis au mouvement et attribué définitivement à un postulant.

DISPONIBILITE (annexe 5-3)

Les personnels sollicitant une mise en disponibilité en 2021 devront faire connaître leur intention à leur province employeur pour le 31 août 2020 au plus tard pour un départ au 12 février 2021 au plus tard. L'autorisation de mise en disponibilité est accordée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Elle ne peut être inférieure à une année scolaire. Le départ en disponibilité ne sera pas autorisé après la rentrée scolaire. Il n'y aura pas de gel de poste quelle que soit la durée de la disponibilité.

Directeur
de l'Education
de la province Sud (DES)

Ahmed BOUHABA

Directeur de l'Enseignement,
de la Formation,
de l'Insertion et de la Jeunesse

Thierry DOMBROWSKY

La directrice de l'Enseignement
de la province des îles Loyauté

Alice Udrune WAYEWOL

Copies :

- DENC
- IEP
- VICE RECTORAT
- DRH de chaque province
- IFMNC / ESPE
- DRHFP-NC

**BAREME POUR L'OBTENTION D'UN CHANGEMENT D'AFFECTATION ENSEIGNANTS
TITULAIRES DU PREMIER DEGRE**

Eléments liés à la carrière	
Ancienneté générale au 31/12/2020 (coef 1) Années de stage comprises (1 pour IUFM/ESPE et 3 pour IFM)	1 pt/an
Ancienneté dans le poste actuel (affectation définitive) en tant que titulaire au 31/12/2020	4 points au terme de 4 années sur le même poste + 1 pt/an à compter de la 5^{ème} année. Nombre de points maximum : 20 points.
Postes les moins demandés et/ou écoles prioritaires (affectation définitive)	1 pt/an à compter de la 3^{ème} année. Nombre de points maximum : 10 points.
Note pédagogique	Dernière note pédagogique (arrêtée au 31/12/19 pour mouvement 2021) + majoration de la note (1 point la 4^{ème} année, ¼ pt par année supplémentaire).
Changement de corps par concours externe	100 points (sur ancienne affectation ou poste le plus proche).

Eléments liés à la situation familiale pouvant également être pris en compte pour le mouvement entre les communes de l'intérieur et celles de l'agglomération	
Enfants reconnus par les 2 conjoints	5 pt par enfant dans la limite de 30 points
Résidence des enfants (dans le cas d'enfant d'un 1^{er} lit)	10 pt
Enfant handicapé à charge (production de la carte CEJH)	- 10 pt si handicap < à 50 % - 50 pt si handicap = ou > à 50 %
rapprochement conjoint/concubin	10 pt

**BAREME INDICATIF DE NOMINATION ET MUTATION DES DIRECTEURS D'ECOLE
(A RENSEIGNER OBLIGATOIREMENT)**

NOM : _____ PRENOM : _____

1 - Ancienneté dans le poste actuel (affectation définitive) au 31/12/ 2020 :

1 pt par an en tant que titulaire : nombre d'années /___/___/ _____
mini 3 pts maxi 10 pts

2 - Ancienneté en tant que directeur au 31/12/ 2020 :

2,5 pts par an sans CAFIPEMF ou CAAPSAIS nombre d'années /___/___/ _____
(nombre d'années x 2,5)

3 pts par an avec CAFIPEMF ou CAAPSAIS nombre d'années /___/___/ _____
(nombre d'années x 3)

3 - Ancienneté en tant que maître formateur titulaire ou conseiller pédagogique titulaire:

2 pts par an nombre d'années /___/___/ _____
Année(s) à préciser : (nombre d'années x 2)
Les points seront pris en compte uniquement sur présentation des arrêtés

4 - Bonification pour avoir fait fonction de directeur par intérim :

Bonification 3 pts (minimum 3 mois consécutifs dans les 5 dernières années) _____

5 - Ancienneté en tant que maître d'accueil temporaire:

0,5 pt par an nombre d'années /___/___/ _____
Année(s) à préciser : (nombre d'années x 0,5)
Les points seront pris en compte uniquement sur présentation des arrêtés

6 - Ancienneté générale:

1 pt par an
Nombre d'années /___/___/ _____

7 - Note pédagogique au 31/12/2019:

Date du rapport : _____ Note pédagogique /___/___/ _____

+ majoration de la note pédagogique (1 pt après 3 ans, ¼ de pt par année supplémentaire)

Majoration /___/___/ _____

TOTAL :

**FICHE INDIVIDUELLE DES
POSTES DEMANDES
MOUVEMENT 2021**

**A RENVoyer A VOTRE PROVINCE
EMPLOYEUR
AU PLUS TARD LE 31 AOÛT 2020**

RUBRIQUES A RENSEIGNER	
NOM	
Prénom	
NOM de jeune fille	
Date de naissance	
N° de téléphone personnel	domicile : portable :
Adresse électronique (courriel) :	
SITUATION FAMILIALE	
Situation familiale	Nom et Prénom : /.../ époux /.../ concubin
Profession et lieu de travail du conjoint <i>(à justifier par certificat de l'employeur si besoin est)</i>	
Résidence principale <i>(adresse personnelle)</i>	
Nombre d'enfants à charge	
Résidence des enfants <i>(en cas de séparation)</i>	
Enfant handicapé à charge <i>(photocopie de la carte CEJH obligatoire)</i>	
CARRIERE	
Ecole d'affectation <u>à titre définitif</u> – Niveau de classe – Commune – Province <i>(préciser si itinérant)</i>	
Ecole d'affectation <u>à titre provisoire</u> <i>(si différente)</i>	
Ancienneté sur le poste au 31/12/2020 <i>(affectation définitive en qualité de titulaire)</i>	
Ancienneté générale de service au 31/12/2020 <i>(année(s) de formation initiale à l'IFMNC ou à l'ESPE comprise(s))</i>	
Corps-grade et échelon	/.../ Instituteur /.../ Instituteur breveté /.../ Prof. des écoles Echelon :
Cadre	/.../ Nouvelle-Calédonie /.../ Etat
Spécificités	/.../ Enseignant en langue kanak /.../ Enseignant itinérant /.../ Habilitation à l'enseignement de l'anglais /.../ Enseignant bilingue en anglais /.../ TBI
Deux dernières inspections	Date Note Date Note

POSTES DEMANDES PAR ORDRE DE PREFERENCE - NOMBRE DE VŒUX 20 MAXIMUM				
VOEUX	NATURE DU POSTE ----- Veuillez-vous référer à la liste des abréviations (ci-dessous (*))	ECOLE ----- Veuillez-vous référer à la liste des écoles de chaque province (pages 16, 54, 72)	COMMUNE	PROVINCE PS - PN - PIL
N° 1				
N° 2				
N° 3				
N° 4				
N° 5				
N° 6				
N° 7				
N° 8				
N° 9				
N° 10				
N° 11				
N° 12				
N° 13				
N° 14				
N° 15				
N° 16				
N° 17				
N° 18				
N° 19				
N° 20				

NOM :

PRENOM :

***LISTE DES ABREVIATIONS A UTILISER :**

DR = direction, AJ = adjoint, SD = DESED, AS = CLIS
 LCK = enseignant en langue et culture Kanak
 AJA = adjoint école bilingue,
 DRA : directeur école bilingue
 AJN = adjoint école numérique,
 DRN = directeur école numérique
 AJE = adjoint école ENT,
 DRE = directeur école ENT
 ESI = enseignant spécialisé itinérant

Tous les postes sont susceptibles d'être vacants.
 Aucune demande ne sera prise en compte après la
 date limite de réception (le 31 août 2020).
 Aucune modification de cette liste ne sera possible.

Date et signature de l'agent :

 PROVINCE SUD DIRECTION DE L'EDUCATION SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES Courriel : des.srh.mouvement@province-sud.nc	 PROVINCE NORD DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA FORMATION, DE L'INSERTION ET DE LA JEUNESSE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES Courriel : defij-grh@province-nord.nc	 Annexe n° 4, p.1 PROVINCE DES ILES LOYAUTE DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT Courriel : de-dgs-mouvement@loyalty.nc
---	---	---

FORMULAIRE DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE PROVINCE AU MOUVEMENT 2021

Nom : Nom de jeune fille :

Prénom :

Cadre : /.../ Nouvelle-Calédonie /.../ Etat /.../ Autres

Corps-Grade : /.../ Instituteur(trice) breveté(e) /.../ Instituteur(trice) /.../ Professeur des écoles

Echelon :

Province d'origine :

☐ Province Sud ☐ Province Nord ☐ Province des Iles Loyauté

Province souhaitée :

☐ Province Sud ☐ Province Nord ☐ Province des Iles Loyauté

Motif de la demande :

.....

Date et signature de l'agent :

Avis de la province employeur :

☐ Favorable ☐ Défavorable

à la participation au mouvement en vue d'obtenir un poste dans une autre province.

Cachet, date et signature :

Avis de la province souhaitée :

☐ Favorable ☐ Défavorable

à la participation au mouvement en vue d'obtenir un poste en province : ☐ Sud ☐ Nord ☐ Iles

Cachet, date et signature :

LISTE DES PIECES A JOINDRE A LA PRESENTE DEMANDE :

- /.../ Fiche de renseignements complétée (ci-joint)
- /.../ Curriculum vitae
- /.../ Acte de naissance
- /.../ Habilitation à l'enseignement de l'Anglais
- /.../ Copie des deux derniers rapports d'inspection
- /.../ Copie d'une pièce d'identité, et du livret de famille si vous êtes marié et/ou avez des enfants
- /.../ Copie des cartes CAFAT et mutuelle des fonctionnaires
- /.../ Justificatif de domicile (quittance d'eau ou d'électricité)
- /.../ RIB
- /.../ Copie de votre dernier bulletin de salaire
- /.../ Si vous êtes en congé de maternité à la rentrée 2021 : une copie du titre
- /.../ Si vous êtes enceinte à la rentrée 2021 :
 - copie de la déclaration de grossesse
 - remplir la demande de congé de maternité

 PROVINCE SUD DIRECTION DE L'EDUCATION SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES Courriel : des.srh.mouvement@province-sud.nc	 PROVINCE NORD DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA FORMATION, ET DE LA JEUNESSE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES Courriel : defij-grh@province-nord.nc	 Annexe n° 4, p.2 PROVINCE DES ILES LOYAUTE DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT Courriel : de-dgs-mouvement@loyalty.nc
--	---	--

**FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS DES ENSEIGNANTS PRESENTANT UNE DEMANDE
DE CHANGEMENT DE PROVINCE AU MOUVEMENT 2021**

Ecole :

Nom : Nom de jeune fille :

Prénom :

Cadre : /.../ Nouvelle-Calédonie /.../ Etat /.../ Autres

Corps-Grade : /.../ Instituteur(trice) breveté(e) /.../ Instituteur(trice) /.../ Professeur des écoles

Echelon :

Date de naissance : Lieu de naissance : Pays :

/.../ Célibataire /.../ Marié(e) /.../ Union libre /.../ PACS

Coordonnées :

Adresse :

Quartier : Commune :

BP : Code postal :

Tél domicile : Fax : **Mobilis** :

Mail :

Nombre d'enfants :

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	A CHARGE

Diplôme pédagogique, option et année d'obtention (CAFIPEMF, CAAPSAIS, ou CAPA SH, ...) :

Diplômes	Option	Année

Diplômes universitaires :

Diplômes	Option	Année

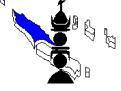
Date et signature de l'agent :

DEMANDES PARTICULIERES

Les demandes sont à transmettre à la province employeur pour ***le lundi 31 août 2020 au plus tard***, pour ceux qui souhaitent cesser ou interrompre leurs fonctions ou les exercer à mi-temps ***à la rentrée scolaire 2021***.

Vous trouverez ci-après les formulaires à renseigner :

- Demande de travail à mi-temps
(formulaire différent selon la province)
- Demande d'admission à la retraite
- Demande de mise en disponibilité

 PROVINCE SUD DIRECTION DE L'EDUCATION	 PROVINCE NORD DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA FORMATION, DE L'INSERTION ET DE LA JEUNESSE	 PROVINCE DES ILES LOYAUTE DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT
--	---	--

Nom.....

Nom de jeune fille

Prénom.....

Grade

Cadre.....

Affectation A

- ☐ Madame la Présidente de l’Assemblée de la province Sud
- ☐ Monsieur le Président de l’Assemblée de la province des Iles Loyauté
- S/c de madame la Directrice / monsieur le Directeur de
de la province.....

Objet : demande de travail à mi-temps

Je soussigné(e),, sollicite un mi-temps à compter
dupour le motif suivant :

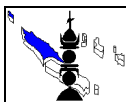
.....

.....

L’organisation du mi-temps se fera de façon verticale.
(2 jours de travail consécutifs sur la semaine et un mercredi sur deux)

Date : le

Signature :



PROVINCE NORD

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA FORMATION, DE L'INSERTION ET DE LA JEUNESSE

Nom de jeune fille

Prénom.....

Grade

Cadre.....

Affectation

A Monsieur le président de l'Assemblée de la province Nord.

S/c de monsieur le Directeur de l'Enseignement, de la Formation, de
l'Insertion et de la Jeunesse de la province Nord.

Objet : Demande de travail à mi-temps

Je soussigné(e),, sollicite un mi-temps à compter

dupour le motif suivant :

Modalités d'organisation possibles du mi-temps pour les enseignants titulaires en Province Nord.

- L'enseignant titulaire reste responsable des apprentissages fondamentaux.
 - Les deux enseignants servant sur le même poste doivent être présents aux concertations de cycle.
 - chaque domaine d'apprentissage est sous la responsabilité d'un seul enseignant.
- Par conséquent, l'organisation verticale (2 jours et demi de travail continu sur la semaine) n'est pas possible.
- Toute demande de mi-temps doit être faite pour l'année entière.
 - Les mi-temps annualisés ne sont pas possibles en Nouvelle-Calédonie.

Je propose l'organisation suivante :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin soit heures/jour.					
Après-midi, soitheures/jour.					

Durée hebdomadaire de travail pour l'enseignant demandeur (hors conseils de cycle et conseil de maîtres) :

Date et signature du demandeur :

Avis du directeur de l'école : ☐ favorable ☐ défavorable.

Signature :

Date et avis du directeur de la DEFIJ : ☐ favorable ☐ défavorable

Signature :

FORMULAIRE DE DEMANDE DE MISE A LA RETRAITE
à transmettre sous le couvert hiérarchique de votre employeur d'origine,
6 mois avant la date souhaitée de mise à la retraite

Référence réglementaire :

Articles R 212-7 du code des pensions retraites des fonctionnaires de Nouvelle-Calédonie.

1- CONDITIONS REGLEMENTAIRES

Demande initiale de départ à la retraite :

➤ La demande doit être réceptionnée 6 mois minimum avant la date de départ à la retraite souhaitée. A défaut les agents seront invités à décaler leur date de départ à la retraite pour respecter ce délai.

➤ La date de réception de la demande est celle d'arrivée chez l'employeur (le tampon d'arrivée auprès de l'employeur fera foi).

Demande de report de la date de départ à la retraite :

➤ **La demande de report** doit être réceptionnée un mois minimum avant la date de départ initialement prévue. La date de réception est celle d'arrivée chez l'employeur (le tampon d'arrivée auprès de l'employeur fera foi). Si ce délai n'est pas respecté, la date de départ à la retraite sera celle initialement sollicitée.

➤ **La date de départ à la retraite** souhaitée ne peut intervenir avant un délai de 6 mois suivant la demande de report.

2- DEMANDE DE L'AGENT (à remplir par l'agent)

Prénom/Nom :

Date de naissance :

Adresse :

Corps :

Employeur :

Situation à ce jour: ☐ en activité ☐ en disponibilité ☐ en détachement

☐ 1 ^{ère} demande	☐ Demande de report	☐ Annulation
Préciser la date souhaitée :	Ma date initiale de départ à la retraite était le : Je souhaite désormais partir à la retraite à compter du :	Ma date initiale de départ à la retraite était le :

Les agents atteints par la limite d'âge (65 ans) font l'objet d'une radiation d'office.

Date :

Signature :

3- PARTIE RESERVE A VOTRE EMPLOYEUR

Date :

Visa :

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné aux services de la DRHFPNC pour assurer la gestion de votre carrière. Les destinataires des données sont votre employeur d'origine et les services de la DRHFPNC. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la DRHFPNC. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant ».

FORMULAIRE DE DEMANDE DE DISPONIBILITE

*à transmettre sous le couvert hiérarchique de votre employeur d'origine,
6 mois avant la date souhaitée de mise en disponibilité ou de son renouvellement*

Références réglementaires : articles 91 à 102 de l'arrêté n°1065 du 22 août 1953 portant statut général des fonctionnaires des cadres territoriaux.

☐ 1^{ère} demande

☐ Renouvellement

Prénom/Nom :

Adresse :

Mail :

Corps d'origine :

Employeur :

Situation à ce jour: ☐ en activité ☐ en disponibilité ☐ en détachement

Sollicite une mise en disponibilité à compter du.....

☐ pour convenances personnelles <i>NB : les demandes d'octroi ou de renouvellement non motivées seront jugées irrecevables et ne seront dès lors pas instruites.</i>	Conditions réglementaires : - justifier d'un an de service effectif <u>ET</u> « à titre exceptionnel » : justifier le motif :	Durée demandée ☐ 1 an ☐ 2 ans ☐ 3 ans <i>NB : la durée de la mise en disponibilité sur demande de l'agent ne peut excéder 3 ans et peut être renouvelée sans excéder 9 ans sur l'ensemble de la carrière</i>
☐ pour recherches ou études	NB : joindre certificat de scolarité.	☐ 1 an ☐ 2 ans ☐ 3 ans
☐ pour accident ou maladie grave du conjoint ou d'un enfant	NB : fournir certificat médical + livret de famille.	☐ 1 an ☐ 2 ans ☐ 3 ans
☐ pour élever mes enfants	Conditions réglementaires : - « avoir au moins deux enfants dont l'un est âgé de moins de cinq ans ou frappé d'une infirmité exigeant des soins continus et demandant pour les élever à quitter temporairement les cadres de son administration » NB : joindre photocopie du livret de famille ou acte de naissance des enfants + certificat médical le cas échéant.	☐ 2 ans <i>NB : la durée de la mise en disponibilité pour élever des enfants est de 2 ans. Elle peut être renouvelée aussi longtemps que sont remplies les conditions ici rappelées.</i>

Date :

Signature :

PARTIE RESERVEE A VOTRE EMPLOYEUR

☐ Avis favorable

☐ Avis défavorable (**joindre rapport circonstancié venant motiver cet avis**)

Date :

Signature :



Cette demande doit être réceptionnée à la DRHFPNC au plus tard 4 mois avant la date souhaitée (par dépôt ou envoi postal au 18 avenue Paul Doumer BP M2 - 98849 Nouméa Cedex soit par mail : sqsf.drhfpnc@gouv.nc avec en objet : cellule hors cadres - demande de disponibilité)

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné aux services de la DRHFPNC pour assurer la gestion de votre carrière. Les destinataires des données sont votre employeur d'origine et les services de la DRHFPNC. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la DRHFPNC. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

LISTE GENERALE DES POSTES en province Sud

ECOLES	M : MATERNELLE E : ELEMENTAIRE P : PRIMAIRE (M+E)	ORGANISATION EN 2020 (nombre de classes)				DECHARGES DE DIRECTIONS D : direction déchargée 1/2D : direction demi-déchargée	Ecoles ENT (Espace Numérique de Travail	Ecoles engagées dans le projet INNOV'ECOLE	ECOLES PRIORITAIRES DEPUIS 2016	OBSERVATIONS
		MATERNELLE	ELEMENTAIRE	CLIS	Total des classes 2020					
NOUMEA										
AMIOT (Magenta)	P	4	7		11	D	ENT			
ARSAPIN (Rivière-Salée)	P		5	clis(1)	6	D			P	
BICHON (Orphelinat)	E		10		10	D				
BOLETTI (Magenta)	E		6	clis(1)	7	D	ENT	X		
BROQUET (Magenta)	P	6	5		11	D	ENT	X		
BURCK (Rivière-Salée)	E		9		9	D				
CACOT (Magenta)	E		6		6	D				
CHAMPMOREAU (Ngea Tuband)	P	4	5		9	D				
CHARBONNEAUX (Magenta)	E		11		11	D	ENT			
COSNIER (Nouvelle)	P	2	5	clis (1)	8	D		X	P	
COURTOT (PK5)	P	1	10		11	D	ENT			
DESBROSSE (Kaméré)	P	3	8		11	D			P	
DEVAMBEZ (Rivière-Salée)	E		6	clis (1)	7	D		X	P	
DUPONT (Receiving)	E		10		10	D				
FONROBERT (Kaméré 2)	P	4	5		9	D	ENT	X	P	
FRANC (Anse-Vata)	E		5	clis (1)	6	D	ENT			
FRANGIPANIERS (Receiving)	M	6			6	D		X		
GERVOLINO (PK5)	P	1	8		9	D	ENT			
GRISCELLI (Vallée du Tir)	P	2	4	clis (4)	7	D	ENT	X	P	
GS BOYER CARLIER (Fbg-Blanchot)	P	5	10		15	D				
GS CAPUCINES KOCH (rue Taragnat)	P	6	9	clis (1)	16	D				
GS TEYSSANDIER DE LAUBAREDE / PETIT POUCET(VDT)	P	3	5	clis (1)	9	D				
HAVET (Ouémo)	P	4	9		13	D	ENT			
HIBISCUS (Rivière-Salée)	M	3			3	1/2D				
IRIS (5ème km)	M	6			6	D				
LAIGLE (Tina)	P	4	10		14	D				
LEFRANCOIS (Orphelinat)	M	6			6	D	ENT			
LERICHE (Anse-Vata)	E		9	clis (1)	10	D				
LODS (Logicoop)	E		8	clis (1)	9	D			P	

LOMONT (St-Quentin)	P	3	6		9	D			P	
LYS (Anse-Vata)	M	4			4	D		X		
MERMOUD (Tuband)	P	4	8		12	D	ENT			
MOUCHET (Mont Té)	P	4	5		9	D	ENT		P	
NOELL (Mont Té)	P	1	4		5	D	ENT		P	
ŒILLET (Rivière-Salée)	M	6			6	D	ENT			
ORCHIDEES (Ducos-Tindu)	M	7			7	D	ENT			
PANNE (VDC)	E		4		4	D	ENT	X		Ecole numérique
PENSEES (Magenta)	M	7			7	D	ENT			
PERRAUD (Magenta)	E		9		9	D			P	
PERVENCHES (Portes de fer)	M	8			8	D				
PETUNIAS (Vallée du génie)	M	4			4	1/2D				
RISBEC (Trianon)	P	3	7	clis (1)	11	D				
ROSES (Rivière-Salée)	M	6			6	D				
RUSSIER (Vallée du génie)	E		9		9	D				
SURLEAU	P	3	6		9	D				Ecole bilingue
TALON (Logicoop)	E		5	clis (1)	6	D			P	
TROUILLOT (Rivière-Salée)	E		9		9	D				
VERGES (Tindu)	E		3		3	D			P	
DUMBEA										
BARDOU (Koutio)	E		9		9	D		X	P	
BENEBIG (Koutio)	E		11	clis (1)	12	D			P	
CLAIN (Koutio)	E		16	clis(1)	17	D				
COLIBRIS (Katiramona)	M	6			6	D	ENT			
DE GRESLAN (Koutio)	E		11	clis (1)	12	D	ENT		P	
DORBRITZ (Pointe à la Dorade)	P	6	12		18	D	ENT			Ecole bilingue
DUBOISE (Katiramona)	E		12		12	D		X		
DUMBEA SUR MER (Dumbéa)	E		5		5	D				Ecole bilingue en 2021
FONG (Koutio)	E		11		11	D	ENT		P	Ecole numérique
FONG MATERNELLE	M	7			7	D	ENT		P	Ecole numérique
GS DELACHARLERIE-ROLLY (Koutio)	P	7	13		18	D				
GS DILLENSEGER (Auteuil)	P	4	9	clis(1)	14	D				
HIGGINSON (Koutio)	P	3	5		8	D	ENT		P	
JACARANDAS (Koutio)	M	5			5	D				
MAINGUET (Koutio)	E		9		9	D				
MYOSOTIS (Koutio)	M	5			5	D		X		
NIAOULIS (Koutio)	M	6			6	D				
OASIS (Koutio)	M	8			8	D				
ORANGERS (Koutio centre urbain)	M	7			7	D				
PAITA										
ABEL	E		12	clis (1)	13	D	ENT			Ecole bilingue
COTTIN (Tamoá)	P	4	6		10	D			P	
GUSTIN	P	9	3		13	D	ENT	X		Ecole bilingue
MARTINET	P	4	6		10	D	ENT			
OHLEN	E		13	clis (1)	14	D		X		
PADDON	E		11		11	D	ENT	X		
PALMIERS	M	7			7	D				
SCHEFFLERAS	E		11		11	D			P	
SCHEFFLERAS MATERNELLE	M	6			6	D				
VI-VETE	M	6			6	D				
MONT-DORE										
BRIQUETERIE	P	3	7	clis (1)	11	D				
COCCINELLES (La Coulée)	M	6			6	D				
DAUPHINS	M	5			5	D	ENT		X	

GALINIE (Robinson)	E		11		11	D			CE1 à CM2	BASSIN BILINGUE
GS CLAVEL	P	8	4		12	D			SP au CP	BASSIN BILINGUE
GS BOULARI	P	5	9	clis (1)	15	D				
GS CHANIEL	P	3	5	clis (1)	9	D				
GS PLUM	P	5	10		15	D	ENT	X		Ecole numérique
GS DE YAHOUÉ	P	5	10		15	D	ENT			
ILE OUN	P	1	1		2	ND				
RIZIERE (La Coulée)	E		11		11	D			P	
SAINT-MICHEL	P	4	6		10	D			P	
VALLON-DORE	E		10		10	D	ENT			
YATE										
G.S LE BANIAN (Yaté) + Goro	P	3	5		8	D		X	P	
BOULOUPARIS										
BOURGINE + Nassirah	M	5			5	D				
MATHIEU	E		9		9	D				
THIO										
Groupe Scolaire THIO + Kouare	P	4	7		11	D		X	P	
LA FOA										
BEGONIAS	M	5			5	D				Assure aussi la direction de KCB
LACOURT	E		12	clis (1)	13	D	ENT			
SARRAMEA										
KAWA CYPRIEN BRAÏNO (KCB)	P	1	1		2	D				Direction assurée par la directrice des Bégonias
MOINDOU										
Forest	P	1	2		3	ND				
BOURAIL										
LYS D'EAU + Bouirou + Pothe	P	7	6		13	D			SP au CE1	BASSIN (depuis la rentrée 2017)
MICHEL	E		9	clis (1)	10	D			CE2 au CM2	

AFFECTATION EN ECOLE PRIORITAIRE

Les enseignants titulaires affectés et exerçant dans une école prioritaire de l'agglomération de Nouméa, bénéficient d'un régime indemnitaire spécifique.

REGROUPEMENT ET FERMETURES D'ECOLES

Il est procédé au regroupement d'écoles suivant :

- Gustave Mouchet + Isidore Noell (Nouméa – Montravel)

Les écoles Louise Vergès (Nouméa – Tindu) et Emily Panné (Nouméa – Vallée des Colons) fermeront à la rentrée scolaire 2021.

Rappel : tous les postes vacants ou non sont susceptibles d'être vacants pour le mouvement 2021 et peuvent faire l'objet d'un vœu

COMMUNE	ECOLES	Poste susceptibles d'être vacants en 2021 (incluant le prévisionnel des départs à la retraite)	OBSERVATIONS
NOUMEA	AMIOT	2	ENT
NOUMEA	BROQUET	2	ENT
NOUMEA	COSNIER	1	
NOUMEA	DESBROSSE	1	
NOUMEA	DUPONT	1	
NOUMEA	FRANGIPANIER	1	
NOUMEA	GS BOYER/CARLIER	1	
NOUMEA	IRIS	1	
NOUMEA	LAIGLE	2	
NOUMEA	LEFRANCOIS	1	ENT
NOUMEA	LERICHE	1	
NOUMEA	LOMONT	1	
NOUMEA	LYS	1	
NOUMEA	PERRAUD	1	
NOUMEA	ROSES	2	
NOUMEA	TALON	1	
DUMBEA	COLIBRIS	1	ENT
DUMBEA	DORBRITZ	2	Bilingue + ENT
DUMBEA	DSM	4	ouvertures de classes bilingues
DUMBEA	FONG Mat	1	Numérique + ENT
DUMBEA	JACARANDAS	2	
DUMBEA	MAINGUET	1	
DUMBEA	MYOSOTIS	1	
DUMBEA	NIAOULIS	1	
PAITA	COTTIN	2	
PAITA	GUSTIN	1	Bilingue + ENT
PAITA	OHLEN	1	
PAITA	SCHEFFLERAS Mat	1	
MONT DORE	BRIQUETERIE	2	
MONT DORE	DAUPHINS	2	ENT
MONT DORE	GS CLAVEL / LHG	2	Bilingue
MONT DORE	GS BOULARI	2	
MONT DORE	GS CHANIEL	1	
MONT DORE	GS PLUM	1	Numérique + ENT
YATE	BANIAN	1	
THIO	GS THIO	1	
LA FOA	LACOURT	2	ENT

*Cette liste est indicative et ne reflète pas l'ensemble des postes qui seront vacants.
Il vous est rappelé que tout poste est susceptible d'être vacant et peut donc faire l'objet d'un vœu.*

DESED IEP 1	ENSEIGNANTS SPECIALISES ET EN FORMATION	PSY	SECRETAIRE CCEP
	10	5	1
DESED IEP 2	ENSEIGNANTS SPECIALISES ET EN FORMATION	PSY	SECRETAIRE CCEP
	8	4	1
DESED IEP 3	ENSEIGNANTS SPECIALISES ET EN FORMATION	PSY	SECRETAIRE CCEP
	9	4	1
DESED IEP 6	ENSEIGNANTS SPECIALISES ET EN FORMATION	PSY	SECRETAIRE CCEP
	10	3	1

Les personnels des DESED sont rattachés administrativement à une des écoles de la circonscription dans laquelle ils exercent. Conformément à la circulaire de la DENC du 23 août 2006 relative aux DESED (téléchargeable sur le site internet www.denc.gouv.nc), l'affectation des enseignants spécialisés au sein d'un DESED de la circonscription est arrêtée par la province Sud. L'inspecteur de l'enseignement primaire définit annuellement les sites prioritairement retenus pour bénéficier des interventions du DESED.

L'organisation globale est communiquée à la direction de l'éducation de la province Sud.

DIRECTION DE L'EDUCATION

**TOUS LES POSTES SONT SUSCEPTIBLES
D'ETRE VACANTS ET PEUVENT FAIRE
L'OBJET D'UN VŒU.**

Liste des écoles incluant une ou plusieurs CLIS :

COMUNE	ECOLES	TYPE CLIS	POSTES 2018
Nouméa	M. ARSAPIN	CLIS 1	1
Nouméa	C. BOLETTI	CLIS 1	1
Nouméa	A. COSNIER	CLIS 1	1
Nouméa	M.DEVAMBEZ	CLIS 1	1
Nouméa	E. FRANC	CLIS 1	1
Nouméa	F. GRISCELLI	CLIS 4	1
Nouméa	C. KOCH	CLIS 1	1
Nouméa	F. LERICHE	CLIS 1	1
Nouméa	G. LODS	CLIS 1	1
Nouméa	E. RISBEC	CLIS 1	1
Nouméa	TALON	CLIS 1	1
Nouméa	GS CDTL-Petit Poucet	CLIS 1	1
Dumbéa	A. BENEBIG	CLIS 1	1
Dumbéa	G. CLAIN	CLIS 1	1
Dumbéa	L. DE GRESLAN	CLIS 1	1
Dumbéa	GS DILLENSEGER	CLIS 1	1
Païta	A. OHLEN	CLIS 1	1
Païta	ABEL	CLIS 1	1
Mont-Dore	GS CHANIEL	CLIS 1	1
Mont-Dore	BRIQUETERIE	CLIS 1	1
Mont-Dore	GS BOULARI	CLIS 1	1
La Foa	Yvonne LACOURT	CLIS 1	1
Bourail	Louise MICHEL	CLIS 1	1
TOTAL			23

Postes d'enseignants spécialisés itinérants :

ESI 1 : Suivi des élèves présentant des troubles envahissants du développement	OPTION D
	5
ESI 2 : Suivi des élèves déficients auditifs	OPTION A
	3
ESI 3 : Suivi des élèves déficients visuels	OPTION B
	1
ESI 4 : Suivi des élèves déficients moteurs	OPTION C
	1

DIRECTION DE L'ÉDUCATION

Plusieurs écoles sont engagées depuis 3 ans dans la mise en œuvre de la politique éducative de la province Sud. Des projets innovants sont mis en place par les équipes qui bénéficient d'un suivi spécifique de la part de la direction de l'éducation et de la direction de l'enseignement de la Nouvelle Calédonie. C'est un effort et un travail soutenu des équipes qui font vivre ces projets au quotidien. Ainsi, plusieurs projets ont émergé et des dynamiques nouvelles se sont installées.

Aussi, les demandes de mutation vers ces écoles, en tant que directeur ou en tant qu'enseignant devront être réfléchies en toute connaissance de cause. En effet, le changement d'un personnel ne devrait pas impacter la dynamique qui s'est installée au bénéfice de la réussite des élèves et ne devrait pas déstabiliser le travail des équipes déjà en projet. Ce sont des projets d'écoles, les demandes et affectations sur ces postes valent engagement des enseignants et des directeurs à intégrer dans leurs pratiques pédagogiques et organisationnelles les modalités de fonctionnement des écoles concernées. C'est une opportunité très intéressante pour les candidats d'intégrer de nouvelles dynamiques qui peuvent rompre avec le vécu dans leur affectation actuelle.

Les candidats pourront utilement se rapprocher des directions d'écoles et de la direction de l'éducation pour plus d'informations.

Voici une liste non exhaustive des dispositifs qui requièrent des qualifications spécifiques et/ou un engagement d'intégration et de continuité de votre part :

-  DISPOSITIF Innov'ECOLE
-  Écoles bilingues
-  Écoles numériques
-  Label école en santé

Au-delà de ces projets spécifiques, les affectations des personnels prononcées dans le cadre de leur mobilité, doivent garantir, au profit des élèves et de leur famille l'efficacité, la continuité et l'égalité d'accès au service public d'éducation.

Vous trouverez dans cette circulaire la liste des écoles concernées, les informations utiles ainsi que les modalités de candidatures sur ces postes spécifiques.

Rappel : tous les postes vacants ou non sont susceptibles d'être vacants pour le mouvement 2021 et peuvent faire l'objet d'un vœu.

Fonctions

Les fonctions de directeur exigent un engagement et une disponibilité à la mesure des responsabilités qu'il exerce. Garant de l'exercice des valeurs républicaines, il veille au respect des principes de laïcité et de gratuité des enseignements, aux conditions du « climat scolaire », à la qualité des relations avec les partenaires et du dialogue avec les familles. Il garantit la continuité du service public.

Il assume des responsabilités pédagogiques, administratives et organisationnelles parmi lesquelles :

Pédagogie

Dans son rôle d'animateur pédagogique, le directeur organise, sous l'autorité des inspecteurs des circonscriptions chargées du contrôle pédagogique, la mise en œuvre des instructions et recommandations communiquées par la direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie.

Administration

■ Responsable d'une école, d'un groupe scolaire ou d'un regroupement d'écoles, il met en œuvre les instructions et recommandations de la direction de l'éducation de la province Sud. Il rend compte des événements ou incidents pouvant engager la responsabilité de cette dernière.

Il renseigne, sous son autorité, les documents statistiques de la province relatifs à la scolarisation des élèves et à la gestion des personnels. Il conseille, à tous niveaux, les enseignants de son école et favorise l'intégration, au sein de l'équipe, des nouveaux personnels, particulièrement stagiaires et remplaçants.

■ Correspondant de la collectivité employeur pour les personnels de la province (enseignants, enseignants spécialisés, éducateurs...), il recueille ou diffuse sous son couvert les circulaires et courriers administratifs dans leurs relations avec l'administration provinciale.

Action éducative

■ Il coordonne, dans l'école, les mesures éducatives ou sociales arrêtées pour les élèves en situation de handicap et les élèves en situation sociale précaire. Il organise les missions des accompagnatrices de vie et celles des éducateurs spécialisés placés sous l'autorité de l'enseignant dans les CLIS.

Protection de l'enfance, sécurité des biens et des personnes

Le directeur diffuse et fait respecter les instructions permanentes en matière de protection de l'enfance (signalements, saisine des organismes habilités...).

COMMUNE	Postes vacants ou susceptibles d'être vacants à la rentrée 2021		COMMUNE	Postes vacants ou susceptibles d'être vacants à la rentrée 2021
NOUMEA	YVONNE DUPONT		DUMBEA	LES JACARANDAS
NOUMEA	CHARLES BICHON		DUMBEA	LES ORANGERS
NOUMEA	LES ROSES		PAITA	JEAN OUNOU COTTIN
BOULOUPARIS	DANIEL MATHIEU			

Les candidatures seront traitées comme suit :

- ⇒ **Vous êtes déjà directeur et vous souhaitez un autre poste de direction :** vous faites normalement acte de candidature par votre inscription au mouvement. Le cas échéant, un bilan partagé peut être envisagé. Un entretien peut également être sollicité auprès de la direction pour ceux qui le souhaitent.
- ⇒ **Vous êtes directeur à titre provisoire** (affectation à la rentrée 2019) : vous faites obligatoirement acte de candidature par votre inscription au mouvement. Votre année d'exercice fera l'objet d'un bilan partagé.
- ⇒ **Vous n'êtes pas directeur et vous souhaitez un poste de direction.** Vous avez dû au préalable transmettre votre demande (conformément à la circulaire n° 25840-2020/1-ISP/DES du 4 juin 2020 concernant les candidatures aux fonctions de direction d'école) et vous serez convoqué(e)s à un entretien avec la commission. Le résultat de cet entretien vous sera communiqué avant le 31 août 2020.

Les candidatures aux fonctions de directeur doivent obligatoirement figurer sur la fiche individuelle des postes demandés



Le Dispositif Innov'ECOLE

DIRECTION DE L'ÉDUCATION

OBJECTIFS

Le dispositif Innov'ECOLE s'inscrit dans le cadre de la politique éducative de la province Sud.

Il s'agit :

- d'expérimenter des fonctionnements et des pratiques innovantes à l'école ;
- de renforcer les liens entre les écoles et les partenaires de la communauté éducative ;
- d'améliorer la réussite scolaire et éducative des élèves ;
- de renforcer le bien être à l'école.

MISSIONS

L'enseignant s'engage à intégrer et à mettre en œuvre dans ses pratiques les actions éducatives et pédagogiques du projet Innov'ECOLE en fonction des thématiques expérimentées.

Il s'engage également à mettre en place les projets transversaux dans le cadre d'un réseau partenarial.

PROFIL

L'enseignant devra être en mesure d'apporter sa contribution au projet. Il fera preuve de capacités d'écoute et d'adaptation. Le travail en équipe sera une priorité dans un environnement pluridisciplinaire.

ÉCOLES ENGAGÉES DANS « INNOV'ECOLE » ET THÉMATIQUES

THÉMATIQUES DES EXPERIMENTATIONS	ÉCOLES
Les rythmes d'apprentissages, l'organisation de la journée, séquences d'apprentissages, les horaires, l'organisation disciplinaire, les classes de cycles)	Ecole élémentaire Victorien BARDOU, Ecole élémentaire Paul DUBOISE, Ecole primaire Maurice FONROBERT, Ecole primaire Amélie COSNIER, Ecole primaire Mauricette DEVAMBEZ, Ecole élémentaire Heinrich OHLEN, Ecole élémentaire James PADDON, GS PLUM, GS BANIAN, GS THIO, Maternelle les LYS, Maternelle J.B GUSTIN, Ecole primaire Mathilde BROQUET, Maternelle les Myosotis, Maternelle les DAUPHINS

La démarche école numérique	Ecole élémentaire Christine BOLETTI
-----------------------------	-------------------------------------

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Pierre GERMA – tél 20 49 70 / Olivier ROCHARD – tél 20 49 74
Dévi MINATCHY – tél 23.82.22 / Jérôme LAFENETRE – tél 35.31.49


**LES ENSEIGNANTS LOCUTEURS
EN LANGUES ET CULTURE KANAK**

La délibération du Congrès du 26 septembre 2005, stipule que l'enseignement des langues et de la culture kanak est mis en place à l'initiative des provinces en fonction de leurs réalités culturelles et linguistiques.

MISSIONS

L'enseignant locuteur met en œuvre une pédagogie adaptée au profil linguistique de chaque enfant (renforcement ou initiation). Il établit une programmation en concertation avec les enseignants des classes d'origine des élèves.

PROFIL

Un enseignant locuteur est un maître qualifié en langues et culture kanak. Il constitue une ressource supplémentaire mise à la disposition de l'école où il est affecté.

Il devra faire preuve de qualités relationnelles, d'une grande motivation, de capacités de propositions et de mise en œuvre d'actions innovantes.

Les candidatures seront examinées après un entretien avec une commission de la DES (employeur).

POSTES DE LOCUTEUR EN LANGUE KANAK EN 2020

(susceptible d'actualisation selon les besoins)

Ecole	Nombre de postes	Langue
Les Orchidées	2	drehu
Les Œillets	2	drehu
Isidore Noell	2	drehu nengone
L'Oasis	1	drehu
Les Pensées	1	drehu
Les Pervenches	1	drehu
La Briqueterie	1	drehu
Maurice Fonrobert	2	nengone
G. Mouchet	2	nengone
Les Lys d'eau	1	oroë
GS Le Banian	1	numèè
GS Thio	1	xârâcùù
Les Bégonias	1	xârâcùù
Braïno	1	xârâcùù
Forest	1	xârâcùù

Recensement des enseignants locuteurs en langues kanak exerçant dans la province Sud.

Si vous avez des compétences en langues kanak, je vous prie de bien vouloir remplir la présente fiche et de la retourner à la DES.

Fiche de recensement

Nom : Prénom :

Classe tenue en 2020 : Ecole :

Remplaçant ou titulaire (entourer la bonne réponse)

Dans quelle langue êtes – vous locuteur :

	(Cocher la case)
Paicî (la langue de Poindimié, Ponérihouen, Vallée de Koné)	
Ajië (la langue de Houailou, Poya, Bourail)	
Ôrôë (la langue de Bourail)	
Tîrî (la langue de La Foa)	
Méa (la langue de Nakety, Canala, Thio)	
Xârâcùù (la langue de Nakety, Canala, Thio)	
Xârâgurè (la langue de Thio, Borendi)	
Drubea (la langue de Unia, Païta)	
Touaourou (la langue de Goro, Ile Ouen)	
Kwênyi (la langue de l'Ile des Pins)	
Nengone (la langue de Maré)	
Drehu (la langue de Lifou)	
Iaai (la langue d'Ouvéa)	
Fagauvea (la langue du nord et sud d'Ouvéa)	
Autres langues kanak : préciser	
Atres langues kanak : préciser	

Souhaiteriez-vous intégrer le dispositif pour la rentrée scolaire 2021 : oui non

Fait à Nouméa, le

SIGNATURE



DIRECTION DE L'ÉDUCATION

LES ENSEIGNANTS dans les écoles bilingues français/anglais

Rappel : tous les postes vacants ou non sont susceptibles d'être vacants pour le mouvement 2021 et peuvent faire l'objet d'un vœu.

Les postes des enseignants affectés dans les écoles bilingues sont des postes à profil. Les enseignants dispensent aux élèves un enseignement bilingue, en leur faisant bénéficier d'une immersion dans la culture anglophone.

MISSIONS

L'enseignant exerçant en école bilingue a pour mission d'amener les élèves à acquérir l'ensemble des compétences des programmes de la Nouvelle-Calédonie ainsi que celles afférentes à l'apprentissage de l'anglais.

Il s'agit d'enseigner la langue anglaise ainsi que des disciplines en langue anglaise. Une partie des séances dans les autres disciplines est donc assurée en anglais, et l'ensemble des enseignements est articulé avec l'apprentissage de l'anglais.

L'enseignant bilingue garde la totale responsabilité des enseignements, y compris quand les élèves sont pris en charge par un intervenant extérieur ou un assistant étranger. Il assure l'organisation et la mise en œuvre des activités.

Il peut être amené à exercer ses fonctions dans sa propre classe aussi bien qu'en échange de services au sein de l'école bilingue.

QUALITES REQUISES

Le candidat doit avoir des compétences avérées en langue anglaise. Les candidatures seront examinées après un entretien avec une commission ad-hoc DES-DENC, qui évaluera d'une part les qualités pédagogiques des candidats, et d'autre part leurs compétences linguistiques en se basant sur les critères suivants :

- Capacité de compréhension orale,
- Correction syntaxique et phonologique de l'expression orale,
- Capacité à communiquer avec aisance dans la langue anglaise,
- Bonne connaissance culturelle des pays anglophones.

Le candidat devra faire preuve de bonnes qualités relationnelles, d'une grande motivation, et de mise en œuvre d'actions innovantes, de capacités d'adaptation et participer à la formation continue.

Le dernier rapport d'inspection devra être fourni à l'appui de la candidature.

AFFECTATION

Postes vacants à la rentrée 2021	Ecoles bilingues	Commune
2	G.S CLAVEL / L.H. GALINIE	MONT DORE
1	GUSTIN	PAÏTA
2	DORBRITZ	DUMBEA
4	DUMBEA SUR MER	DUMBEA

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Amanda BLANQUET – tél 20 49 16 – des.srh.mouvement@province-sud.nc
Valérie VERGES – tél 27 20 27 / Marie-Ange IBGUI – tél 44 69 48

DIRECTION DE L'ÉDUCATION

**Recensement des enseignants bilingues
(français / anglais)
exerçant dans la province Sud.**

Si vous avez des compétences en anglais (CLES,.....), je vous prie de bien vouloir remplir la présente fiche et de la retourner à la DES

Fiche de recensement

Nom : Prénom :

Classe tenue en 2020 : Ecole :

Remplaçant ou titulaire (entourer la bonne réponse)

Souhaiteriez-vous intégrer le dispositif des écoles bilingues : oui non

Fait à Nouméa, le

SIGNATURE

DIRECTION DE L'ÉDUCATION

LES ENSEIGNANTS EN ÉCOLE ENT
(Espace Numérique de Travail)

L'installation de l'ENT dans une école s'appuie sur la volonté du directeur et des enseignants de mettre en place un véritable projet ENT. L'équipe pédagogique de l'école engagée dans ce dispositif est intégrée dans une démarche de projet piloté par le directeur de l'école et la Mission TICE de la DES.

A ce titre, chaque membre de l'équipe bénéficie d'une formation complète au démarrage de l'ENT et d'un suivi personnalisé ensuite. Chaque classe est équipée d'une connexion à l'ENT.

Les candidats à un poste en école ENT, devant être rapidement opérationnels dans l'utilisation de l'ENT avec leurs élèves, participeront à une formation organisée en début d'année scolaire.

ACTIVITES

Conformément à la feuille de route de l'école, l'enseignant :

- Gère les codes de connexion des élèves et parents d'élèves de sa classe ;
- Met en place une communication numérique avec ses élèves via les minimails ;
- Complète quotidiennement le cahier de texte numérique ;
- Engage régulièrement des démarches rendant les élèves producteurs (Blog, Cahier multimédia...)
- Met à disposition des élèves et parents des documents numériques via le classeur de la classe ;
- Renseigne l'agenda de la classe.

MISSIONS

L'enseignant en école ENT :

- Intègre quotidiennement les outils et services numériques disponibles, adapte sa pratique pédagogique, la gestion de la classe, la relation aux parents et aux institutions ;
- Adhère à la démarche concertée mise en place par l'équipe pédagogique de l'école ;
- Participe activement aux groupes de travail nécessaires à la gestion du projet ;
- Coopère avec les acteurs de terrains chargés de l'accompagnement technique et pédagogique ;
- Participe à des formations organisées par la Mission TICE.

QUALITES REQUISES

- Compétences TIC avérées, expérience dans l'ENT souhaitée ;
- Motivation et dynamisme ;
- Rigueur ;
- Capacité à s'inscrire dans une démarche de projet.

Ecoles pour lesquelles tous les enseignants sont engagés dans le projet Espace Numérique de Travail

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Steeve LESTURGIE – 75 81 96 – steeve.lesturgie@province-sud.nc

LE DIRECTEUR D'UNE ÉCOLE ENT
(Espace Numérique de Travail)

L'installation de l'ENT dans une école s'appuie sur la volonté du directeur et des enseignants de mettre en place un véritable projet ENT. L'équipe pédagogique de l'école engagée dans ce dispositif est intégrée dans une démarche de projet piloté par le directeur de l'école et la Mission TICE de la DES.

A ce titre, chaque membre de l'équipe bénéficie d'une formation complète au démarrage de l'ENT et d'un suivi personnalisé ensuite. Chaque classe est équipée d'une connexion à l'ENT.

Les candidats à un poste de direction en école ENT devront participer à plusieurs sessions de formation dès le début de l'année.

ACTIVITES

Conformément à la feuille de route de l'école, le directeur d'une école ENT

- Gère la structure de son école au sein de l'ENT et les interactions avec Educasud ;
- Met en place une communication numérique avec les parents d'élèves ;
- Organise périodiquement des réunions de suivi du projet ENT de l'école ;
- Alimente régulièrement le blog de l'école en collaboration avec les enseignants ;
- Met à disposition de l'équipe pédagogique des documents numériques via le classeur de l'école ;
- Renseigne l'agenda de l'école.

MISSIONS

Le directeur en école ENT :

- Impulse et organise, dans une démarche concertée, l'intégration des outils et services numériques disponibles dans les pratiques pédagogiques, la gestion de la classe, la relation aux parents et aux institutions ;
- Est force de proposition dans les groupes de travail nécessaires à la gestion du projet ;
- Coopère avec les acteurs de terrains chargés de l'accompagnement technique et pédagogique ;
- Participe à l'évaluation du dispositif selon les objectifs définis.

QUALITES REQUISES

- Compétences TIC avérées, expérience dans l'ENT souhaitée;
- Motivation et dynamisme. Qualités relationnelles et aptitude au travail en équipe;
- Rigueur et capacités d'analyse ;
- Capacité à s'inscrire dans une démarche de projet.

- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

- Steeve LESTURGIE – 75 81 96 – steeve.lesturgie@province-sud.nc

***LES POSTES A PROFIL TICE :
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET
DE LA COMMUNICATION***

Toutes les écoles de la province Sud bénéficient du dispositif ODI leur permettant d'être dotées d'un environnement numérique de base dont la maintenance est assurée par des prestataires privés.

En plus de cet équipement de base, des équipements individuels ou collectifs sont ajoutés dans le cadre d'appels à candidatures spécifiques. C'est le cas aujourd'hui des Tableaux Blanc Interactifs (TBI) et de l'Espace Numérique de Travail (ENT).

Une école est dite "**école numérique**" lorsque l'ensemble des enseignants de l'école sont engagés dans une utilisation individuelle (TBI) et collective (ENT) de l'ensemble des outils numériques mis à disposition par la province Sud. Dans un tel cas, les directeurs et enseignants de ces écoles sont recrutés sur des postes à profil dont les caractéristiques sont décrites dans les fiches de poste qui suivent.

Il y aura à la rentrée scolaire 2 écoles numériques suite à la fermeture de l'école Emily Panné (Nouméa) : l'école Renée Fong élémentaire et maternelle (Dumbéa) et le groupe scolaire de Plum (Mont-Dore). Les postes des enseignants affectés dans ces écoles sont donc des postes à profil.

Les candidats à des postes en école numérique doivent être déjà titulaires d'un TBI ou avoir été retenus dans le cadre de l'appel à candidature pour un TBI lancé par la cellule TICE de la DES.

Par ailleurs, la mission TICE coordonne et assure des actions de formation et d'accompagnement des usages numériques pour l'ensemble des enseignants de la province Sud.

Cet accompagnement est réalisé par les conseillers informatiques de la mission TICE de la DES.

DIRECTION DE L'ÉDUCATION

**LE DIRECTEUR D'UNE ÉCOLE
NUMÉRIQUE**

Une école est dite "école numérique" lorsque l'ensemble des enseignants de l'école sont engagés dans une utilisation individuelle et collective de l'ensemble des outils numériques mis à disposition par la province Sud.

L'équipe pédagogique de l'école engagée dans ce dispositif est intégrée dans une démarche de projet pilotée par la mission TICE de la DES en concertation avec la DENC. A ce titre chaque membre de l'équipe sera amené à mettre en œuvre au quotidien des outils numériques innovants (TBI, dispositifs de réponses instantanées, Espace Numérique de Travail, manuels numériques, E-administration...).

Le directeur est recruté sur un poste à profil après entretien et il impulse et coordonne les actions des membres de son équipe dans le but d'atteindre les objectifs d'usages numériques fixés par le comité de pilotage du projet.

Les candidats à un poste de direction d'une école numérique devront remplir la fiche individuelle des postes demandés (pages 7 et 8).

MISSIONS

Le directeur d'une « école numérique » :

- Met en œuvre la stratégie définie par le comité de pilotage du projet ;
- Impulse et organise, dans une démarche concertée, l'intégration des outils et services numériques disponibles dans les pratiques pédagogiques, la gestion de la classe, la relation aux parents et aux institutions ;
- Est force de proposition dans les groupes de travail nécessaires à la gestion du projet ;
- Coopère avec les acteurs de terrains chargés de l'accompagnement technique et pédagogique ;
- Se rend disponible pour promouvoir le dispositif, partager son expérience, et participer à des formations ;
- Participe à l'évaluation du dispositif selon les objectifs définis.

QUALITES REQUISES

- Compétences TICE avérées, expérience dans l'utilisation d'un TBI souhaitée ;
- Titulaire du PCIE ou C2i exigé, le C2i2e serait apprécié ;
- Motivation et dynamisme. Qualités relationnelles et de travail en équipe ;
- Rigueur et capacités d'analyse ;
- Aptitudes à l'accompagnement des enseignants ;
- Capacité à s'inscrire dans une démarche de projet.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Steeve LESTURGIE – 75 81 96 – steeve.lesturgie@province-sud.nc

LES ENSEIGNANTS en « école numérique »

Une école est dite "école numérique" lorsque l'ensemble des enseignants de l'école sont engagés dans une utilisation individuelle et collective de l'ensemble des outils numériques mis à disposition par la province Sud.

L'équipe pédagogique de l'école engagée dans ce dispositif est intégrée dans une démarche de projet pilotée par la mission TICE de la DES en concertation avec la DENC. A ce titre chaque membre de l'équipe sera amené à mettre en œuvre au quotidien des outils numériques innovants (TBI, dispositifs de réponses instantanées, Espace Numérique de Travail, manuels numériques, E-administration...).

Dans un tel cas, le directeur est recruté sur un poste à profil après entretien.

Dans son rôle de directeur il impulse et coordonne les actions des membres de son équipe dans le but d'atteindre les objectifs d'usages numériques fixés par le comité de pilotage du projet.

Les candidats à un poste de directeur d'une école numérique devront remplir la fiche individuelle des postes demandés (pages 7 et 8).

MISSIONS

Le directeur d'une « école numérique » :

- Met en œuvre la stratégie définie par le comité de pilotage du projet ;
- Impulse et organise, dans une démarche concertée, l'intégration des outils et services numériques disponibles dans les pratiques pédagogiques, la gestion de la classe, la relation aux parents et aux institutions ;
- Est force de proposition dans les groupes de travail nécessaires à la gestion du projet ;
- Coopère avec les acteurs de terrains chargés de l'accompagnement technique et pédagogique ;
- Se rend disponible pour promouvoir le dispositif, partager son expérience, et participer à des formations ;
- Participe à l'évaluation du dispositif selon les objectifs définis.

QUALITES REQUISES

- Compétences TICE avérées, expérience dans l'utilisation d'un TBI souhaitée ;
- Titulaire du PCIE ou C2i exigé, le C2i2e serait apprécié ;
- Motivation et dynamisme. Qualités relationnelles et de travail en équipe ;
- Rigueur et capacités d'analyse ;
- Aptitudes à la formation d'adultes et à la communication ;
- Capacité à s'inscrire dans une démarche de projet.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Steeve LESTURGIE – 75 81 96 – steeve.lesturgie@province-sud.nc



**MOUVEMENT DU PERSONNEL DU CADRE DE L'ENSEIGNEMENT
DU 1^{ER} DEGRE DE LA NOUVELLE CALEDONIE
RENTREE 2021**

- INFORMATIONS SPECIFIQUES A LA PROVINCE NORD -

PERSONNEL NE POUVANT PAS PARTICIPER AU MOUVEMENT :

- Tout enseignant affecté définitivement sur un poste non profilé depuis moins de deux ans (soit à la rentrée 2020).
- Tout enseignant affecté définitivement sur un poste profilé depuis moins de 3 ans (direction d'école, enseignants itinérants, enseignants surnuméraires, enseignants spécialisés...).

La province Nord se réserve néanmoins le droit d'étudier toutes demandes motivées de mutation exceptionnelle (avant le terme des deux ans sur poste ou 3 ans sur poste profilé).

La fiche individuelle de demande de poste doit alors être impérativement accompagnée d'une lettre de motivation et d'un dossier le plus complet possible justifiant des raisons avancées par l'agent. Les mutations seront alors accordées, après analyse des raisons et des nécessités de service, au sein de la province Nord.

CAS PARTICULIERS

Pour l'ensemble des écoles, il est rappelé que l'organisation du service des maîtres et notamment leur affectation sur un niveau de classe ou une des écoles d'un même groupe scolaire se fait en regard de la qualité du service rendu aux élèves. Aucun enseignant ne peut prétendre disposer d'une priorité sur un niveau de classe sauf à justifier cette priorité par une compétence particulière. Par conséquent, les derniers enseignants arrivés dans une école ont les mêmes droits que leurs collègues plus anciens sur l'attribution des classes.

POYA :

L'école de MONTFAOUE et l'école de GÖÖPÄ (GOHAPIN) sont rattachées à l'Ecole élémentaire de NEKÖ (POYA).

En conséquence, les instituteurs titulaires affectés à l'école élémentaire de NEKÖ (POYA), pourront en fonction du Conseil des Maîtres enseigner indifféremment à l'école du village ou dans la classe qui lui est rattachée, à l'exception des affectations prononcées sur poste profilé. Dans ce dernier cas, c'est la DEFIJ qui valide l'affectation sur le poste concerné.

KONE

Les écoles « LES ALLAMANDAS », « ATEOU », « TIAOUE » et « LES CIGALES » constituent un groupe scolaire.

En conséquence, les instituteurs titulaires affectés à l'école maternelle dans l'une de ces écoles, pourront en fonction du Conseil des Maîtres enseigner indifféremment dans les écoles du village ou dans l'une des classes qui lui sont rattachées, à l'exception des affectations prononcées sur poste profilé. Dans ce dernier cas, c'est la DEFIJ qui valide l'affectation sur le poste concerné.

Les écoles de NETCHAOT, de NEAMI et de NOELLY sont rattachées administrativement à l'école ATITU.

En conséquence, les instituteurs titulaires affectés à l'école ATITU pourront, en fonction du conseil des maîtres, enseigner indifféremment dans ces établissements.

VOH :

L'Ecole de BWEYEEN (BOYEN) est rattachée administrativement à l'Ecole Maternelle de PWODAHUUP (VOOK (VOH)).

En conséquence, les instituteurs titulaires affectés à l'école maternelle, pourront en fonction du Conseil des Maîtres enseigner indifféremment à l'école du village ou dans l'une des classes qui lui sont rattachées à l'exception des affectations prononcées sur poste profilé. Dans ce dernier cas, c'est la DEFIJ qui valide l'affectation sur le poste concerné.

BWAPANU (KAALA-GOMEN) :

Les écoles de Ouaco et de Ouéholle sont rattachées administrativement à l'Ecole Publique de BWAPANU (KAALA-GOMEN).

En conséquence, les instituteurs titulaires affectés à l'école publique, pourront en fonction du Conseil des Maîtres enseigner indifféremment à l'école du village ou dans l'une des classes qui lui sont rattachées à l'exception des affectations prononcées sur poste profilé. Dans ce dernier cas, c'est la DEFIJ qui valide l'affectation sur le poste concerné.

OUEGOA

L'Ecole de PAIMBOAS est rattachée administrativement à l'Ecole Publique de OUEGOA.

En conséquence, les instituteurs titulaires affectés à l'école élémentaire de OUEGOA, pourront en fonction du Conseil des Maîtres enseigner indifféremment à l'école du village ou dans l'une des classes qui lui sont rattachées à l'exception des affectations prononcées sur poste profilé. Dans ce dernier cas, c'est la DEFIJ qui valide l'affectation sur le poste concerné.

POUM :

L'Ecole Publique de PUM (POUM) et l'Ecole Publique de CAVET (TIABET) sont regroupées sous une seule direction.

En conséquence, la direction de POUM sera déchargée.

En conséquence, les instituteurs titulaires affectés à l'école élémentaire de POUM, pourront en fonction du Conseil des Maîtres enseigner indifféremment à l'école du village ou dans les classes qui lui sont rattachées à l'exception des affectations prononcées sur poste profilé. Dans ce dernier cas, c'est la DEFIJ qui valide l'affectation sur le poste concerné.

HIENGHENE :

Les écoles de TIWAMACK, OUAYAGUETTE et de PANIE sont rattachées administrativement à l'Ecole Publique de HIENGHENE.

En conséquence, les instituteurs titulaires affectés à l'école élémentaire de HIENGHENE, pourront en fonction du Conseil des Maîtres enseigner indifféremment à l'école du village ou dans l'une des classes qui lui sont rattachées à l'exception des affectations prononcées sur poste profilé. Dans ce dernier cas, c'est la DEFIJ qui valide l'affectation sur le poste concerné.

HOUAÏLOU :

L'Ecole de NEKOUÉ et l'école maternelle de WAA WI LUU (HOUAÏLOU) est rattachée administrativement à l'Ecole Publique de WAA WI LUU (HOUAÏLOU).

En conséquence, les instituteurs titulaires affectés à l'école élémentaire de WAA WI LUU (HOUAÏLOU), pourront en fonction du Conseil des Maîtres enseigner indifféremment à l'école du village ou dans la classe qui lui est rattachée à l'exception des affectations prononcées sur poste profilé. Dans ce dernier cas, c'est la DEFIJ qui valide l'affectation sur le poste concerné.

CANALA

L'Ecole de NAKETY est rattachée administrativement à l'Ecole Publique de CANALA.

En conséquence, les instituteurs titulaires affectés à l'école élémentaire de CANALA, pourront en fonction du Conseil des Maîtres enseigner indifféremment à l'école du village ou dans l'une des classes qui lui sont rattachées à l'exception des affectations prononcées sur poste profilé. Dans ce dernier cas, c'est la DEFIJ qui valide l'affectation sur le poste concerné.

DIRECTIONS D'ECOLLES :

Au moment de la diffusion de la présente circulaire, les postes de direction vacants ne sont pas encore identifiés. Toutefois, tout agent souhaitant faire acte de candidature sur un poste de direction doit effectuer une première demande à l'occasion du mouvement en complétant les dossiers de candidature fournis ci-après.

Les directeurs nommés à la rentrée de février 2021 seront tenus de conserver le poste pendant trois ans.

Le recrutement des directeurs sera effectué après réception d'une lettre de motivation circonstanciée, étude du dossier et entretien devant une commission réunie par la Direction de l'Enseignement de la Province Nord. Cette commission est composée entre autres du directeur de la DEFIJ et du chef du service des ressources humaines. Ils pourront être accompagnés d'un ou deux inspecteurs et d'un directeur d'école (doyen à l'ancienneté sur poste de directeur).

L'entretien reposera sur le parcours professionnel du candidat, sa motivation, sa capacité à s'investir dans cette nouvelle fonction, sa capacité à conforter ou à acquérir de nouvelles compétences nécessaires à la fonction de directeur.

Le barème ne vaut qu'à titre indicatif.

CANDIDATURE A UN POSTE DE DIRECTION D'ECOLE

Les candidatures des personnels seront traitées comme suit :

- ⇒ **Vous êtes déjà directeur et vous souhaitez un autre poste de direction :** vous faites normalement acte de candidature par votre inscription au mouvement et en adressant le dossier de candidature annexé à la présente circulaire au service RH de la DEFIJ. Vous serez convoqué à un entretien avec la commission afin de réaliser un bilan partagé de votre expérience de direction.
- ⇒ **Vous êtes directeur à titre provisoire** (affectation à la rentrée 2020) : vous faites **Obligatoirement** acte de candidature par votre inscription au mouvement et en adressant le dossier de candidature annexé à la présente circulaire au service RH de la DEFIJ. Votre année d'exercice fera l'objet d'un bilan partagé.
- ⇒ **Vous n'êtes pas directeur et vous souhaitez un poste de direction.**
Vous faites acte de candidature par votre participation au mouvement et en adressant le dossier de candidature annexé à la présente circulaire au service RH de la DEFIJ. Vous serez reçu en entretien par un jury composé du directeur de la DEFIJ, du chef de service RH et de l'inspecteur de la circonscription concernée.

Les candidatures aux fonctions de directeur doivent obligatoirement figurer sur la fiche individuelle des postes demandés.

Les postes de directeurs d'écoles sont des postes à profil. Le barème vaut à titre indicatif.

DECHARGES DE SERVICE DES DIRECTEURS D'ECOLLES.

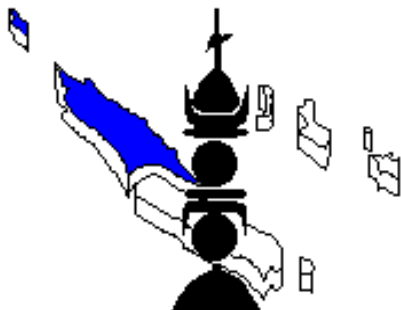
Les décharges des directeurs d'école seront réévaluées pour l'année scolaire 2021. Les directeurs qui estiment que leurs conditions d'exercice ont changées et peuvent donner lieu à un changement de régime de décharge peuvent demander un calcul du barème de direction au service RH de la DEFIJ. Le barème de décharge de direction (en cours) sera publié en même temps que la carte scolaire définitive.

Les 3 types de décharge sont :

- La décharge complète : le directeur n'a aucune classe en charge.
- La demi-décharge : le directeur est responsable d'une classe, il y encadre les apprentissages fondamentaux et bénéficie d'un remplaçant tous les après-midis afin d'assurer ses missions de direction.
- La décharge 1/5 : le directeur bénéficie d'un droit à décharge d'un jour par semaine. Il peut cumuler ce droit sur une période uniquement et ainsi demander un remplacement pour 7 jours par période afin de se consacrer à son travail de direction.
- La DEFIJ se réserve le droit de fixer les jours de décharge des directeurs concernés en fonction des nécessités de service.

Liste des postes de directeur vacants ou susceptibles d'être vacants en 2021 :

Commune	Type de décharge	Statut du poste (vacant ou susceptible d'être vacant)
Koumac MERMOUD	Décharge complète	Susceptible d'être vacant
POUEMBOUT	Décharge complète	Vacant
NEPOUI	Demi- décharge	Vacant

**CANDIDATURE AUX FONCTIONS
DE DIRECTEUR D'ÉCOLE
RENTREE 2021**

**Dossier de candidature à retourner au plus tard
le 31/08/2020 à la DEFIJ / SRH sous couvert du
directeur de l'école de rattachement et de l'IEP
de la circonscription.**

Nom :	nom de jeune fille	prénom :
Instituteur ☐ professeur des écoles ☐ du ... échelon. Années d'exercice en qualité de titulaire :		
Date de naissance :		
Fonction actuelle :	école :	cours :
Adresse personnelle :		
Téléphone personnel :		
Diplômes professionnels (et date d'obtention) :		
Titres universitaires (et date d'obtention) :		

► FONCTIONS (voir fiche d'information)

Le directeur d'école met en œuvre plusieurs compétences pour assumer des responsabilités dans les domaines pédagogique, administratif, social et relationnel. Il est responsable de la sécurité des biens et personnes dans l'école. Les missions sont précisées dans l'annexe jointe au présent dossier.

► RECRUTEMENT

Les candidats doivent appartenir au cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie (instituteurs ou professeurs des écoles). L'ancienneté requise souhaitée est de 3 ans au **15 février 2021**. Les candidats seront convoqués à un entretien devant une commission réunie par la DEFIJ composée au minimum de l'inspecteur de la circonscription, d'un directeur d'école (doyen d'ancienneté sur poste de directeur) et du chef de service de ressources humaines de la DEFIJ.

Les candidatures seront examinées à partir des éléments suivants : rapport d'inspection (datant de 2014 au plus tôt, ou à défaut, une inspection devra être demandée au plus vite), éléments du parcours professionnel, manière de servir et entretien avec la commission.

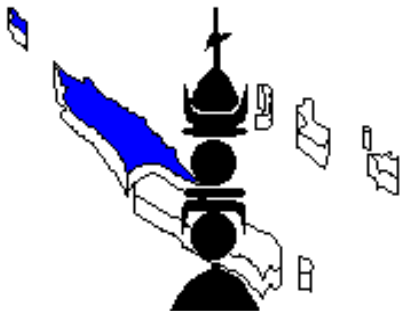
► AFFECTATION

Le projet d'affectation des personnels sur les postes de direction, qui prend en compte les barèmes de mutation, les vœux des candidats et l'intérêt du service est communiqué à la commission administrative paritaire consultée.

► FORMATION

Les candidats retenus auront obligation de participer à la formation des directeurs d'école organisée en partenariat entre les trois provinces et la DENC.

Fait à _____, le _____ (signature du candidat)



CANDIDATURE AUX FONCTIONS DE DIRECTEUR D'ÉCOLE

JOINDRE UNE COPIE DE VOTRE DERNIER RAPPORT D'INSPECTION

NOM

PRENOM

candidature aux fonctions de directeur :

Parcours professionnel (les différentes étapes, les niveaux d'exercice, les responsabilités exercées)

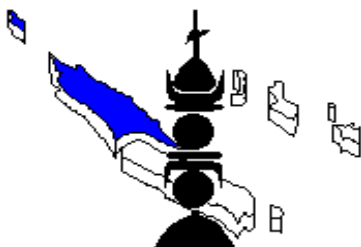
Motivations pour l'accès aux fonctions de directrices et directeurs

(votre représentation de la fonction, votre contribution potentielle à l'exercice des missions de l'école, le pilotage pédagogique, la responsabilité administrative, la gestion, les relations)

Bilan d’une éventuelle première expérience (intérim...) dans la direction d’école ou de responsabilités de pilotage ou d’encadrement assumées dans les domaines institutionnel ou associatif.

AVIS MOTIVE DE L'INSPECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE :
FAVORABLE DEFAVORABLE
Observations :
Date : _____ Signature de l'inspecteur _____

41

**DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA
FORMATION, DE L'INSERTION ET DE LA
JEUNESSE DE LA PROVINCE NORD****FICHE D'INFORMATION CONCERNANT LES FONCTIONS DE DIRECTION D'ÉCOLE**

Le directeur d'école est garant de l'exercice des valeurs républicaines dans l'école. Il veille au respect des principes de laïcité et de gratuité et coordonne les mesures liées aux programmes et à la promotion de l'égalité des chances, de la santé et de la lutte contre les incivilités et la violence.

Il met en œuvre plusieurs compétences pour assumer différents rôles.

► Dans le domaine pédagogique

Il organise la mise en œuvre des instructions et recommandations pédagogiques communiquées par la direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie et l'inspecteur de la circonscription.

Il conseille, à tous niveaux, les enseignants de son école.

Il anime l'équipe pédagogique et apporte aides, conseils et soutien aux jeunes enseignants et remplaçants. Il organise l'accueil des enseignants stagiaires des instituts.

Il coordonne les conseils de cycles, les dispositifs d'évaluation et la restitution des résultats scolaires aux familles, l'élaboration des projets pédagogiques (et des contrats de réussite éducative) de l'école et les impulse.

Concernant les parcours des enfants présentant des besoins éducatifs particuliers, il exerce une responsabilité majeure au sein de l'équipe éducative pour la mise en œuvre ou la coordination des mesures arrêtées.

► Dans le domaine administratif

Responsable d'une unité fonctionnelle de la DEFIJ, il traite les instructions et recommandations de la direction de l'Enseignement de la province Nord, il renseigne les demandes statistiques relatives aux élèves et aux personnels et rend compte des événements ou incidents pouvant engager la responsabilité de la direction.

Maîtrisant l'organisation du système éducatif en Nouvelle-Calédonie et la répartition des compétences en matière d'enseignement, il est responsable du fonctionnement général de l'école.

Correspondant de la collectivité employeur pour les personnels de la province (enseignants, enseignants spécialisés, auxiliaires de vie scolaire, éducateurs.), il recueille ou diffuse les courriers administratifs qui leur sont destinés et assure les responsabilités qui peuvent lui être déléguées par la direction de l'Enseignement de la province Nord.

Il organise le classement des documents nécessaires à l'administration de l'école et à la gestion des ressources humaines et matérielles.

Il organise la gestion et l'utilisation des moyens de fonctionnement mobilisés par la commune.

► Dans le domaine relationnel et social :

Sensibilisé à l'écoute nécessaire des membres de la communauté scolaire et aux échanges, il organise et facilite les conditions du dialogue avec les familles, les partenaires extérieurs à l'école (services sociaux et de santé scolaire, mairies, associations.).

Il organise les concertations prévues pour l'organisation et le fonctionnement de l'école (conseil des maîtres,...).

Il veille à l'harmonie des relations au sein de la communauté éducative.

► En matière de sécurité et de santé

Il est responsable de la sécurité des biens et personnes dans l'école. Il informe et sollicite les autorités compétentes pour signaler tout incident ou fait dont les élèves peuvent être victimes et, en relation avec la commune et la province, prend toute mesure que la sécurité des élèves peut justifier. Il est responsable du contrôle des allers et venues de personnes extérieures au service dans son établissement.

Il autorise les sorties à la journée, veille à l'élaboration des demandes d'autorisation de sorties scolaires avec nuitées, autorise les intervenants extérieurs dans le cadre des instructions permanentes.

Informations complémentaires concernant :

- les postes d'exercice : Service des ressources humaines : Jacqueline Nahiet au 47 79 12.
- les fonctions pédagogiques : l'inspecteur de la circonscription
- les fonctions d'organisation et d'administration : Jacqueline Nahiet au 47 79 12.

MOUVEMENT enseignants spécialisés

Classes d'intégration scolaire :

Les postes en CLIS susceptibles d'être vacants ne seront attribués qu'à des enseignants spécialisés titulaires du CAPA-SH (ou CAPSAIS) – Option E – ou – Option D- ou à des instituteurs titulaires s'engageant dans la formation pour l'obtention du CAPPEI. A défaut de candidature d'enseignant titulaire des diplômes requis, la DEFIJ procédera au recrutement d'agent contractuel répondant au profil demandé lors de la diffusion d'un appel à candidature externe.

Les postes seront attribués en priorité à des enseignants spécialisés ou s'engageant à suivre la formation du CAPPEI ; dans tous les cas, l'avis pédagogique de l'inspecteur sur les demandes sera pris.

Ces postes demandant des compétences particulières doivent être tenus pendant une durée minimale de 5 ans.

POSTES SPECIALISES EN DESED – SITUATION 2020

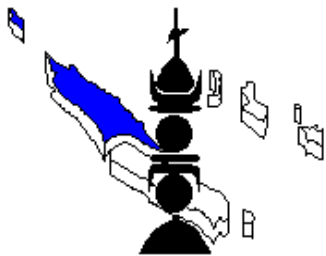
DESED IEP 4	MAITRE E	PSY	SECRETAIRE CCEP
	8 dont 4 faisant fonction	3 dont 1 vacant	1
DESED IEP 5	MAITRE E MAITRE G	PSY	SECRETAIRE CCEP
	7 dont 2 titulaires de la double option E / G 1 titulaire option G	3	1

Les personnels des DESED sont rattachés administrativement à une des écoles de la circonscription dans laquelle ils exercent. Conformément à la circulaire de la DENC du 23 août 2006 relative aux DESED (téléchargeable sur le site internet www.denc.gouv.nc), l'affectation des enseignants spécialisés au sein d'un DESED de la circonscription est arrêtée par la province Nord. L'inspecteur de l'enseignement primaire définit annuellement les sites prioritairement retenus pour bénéficier des interventions du DESED. La DEFIJ arrête les secteurs d'intervention sur la base de l'avis de l'inspection et en fonction de l'enveloppe financière consacrée aux déplacements du personnel.

Les projets DESED arrêtés par les inspecteurs sont communiqués à la DEFIJ.

Liste des écoles incluant une ou plusieurs CLIS :

COMMUNE	ECOLES	TYPE CLIS / ESI	POSTES 2020
Poindimié	Elémentaire	CLIS 1	1
Koumac	Charles Mermoud	CLIS 1	1
Koné	Primaire Téari	CLIS 1	1
Houailou	Elémentaire	CLIS 1	1

ASSEMBLÉE DE LA
PROVINCE NORDB.P. 41 - 98860 - KONE
Tél : 47.72.27
Fax : 47.71.31

NOUVELLE-CALÉDONIE

ASSEMBLÉE DE LA
PROVINCE NORDB.P. 41 - 98860 - KONE
Tél : 47.72.27
Fax : 47.71.31**CANDIDATURE à un poste d'enseignant
spécialisé :**(Titulaire du CAAPSAIS ou CAPA-SH option D ou E OU
CAPPEI).**Dossier de candidature à retourner
au plus tard le 04/09/2020
à la DEFIJ s/c IEP 4 / 5****Direction de l'Enseignement
de la Formation, de l'Insertion
et de la Jeunesse**

N/Réf : 60601- /2020/GRH/JN

Koné, le

Candidature à un poste d'enseignant spécialisé :☐ Affecté en DESED☐ Affecté en CLIS/ESI**(Cocher l'option choisie)**

Nom :	nom de jeune fille	prénom :
Instituteur ☐ professeur des écoles ☐ du échelon. Années d'exercice en qualité de titulaire :		
Date de naissance :		
Ecole d'exercice (téléphone) :	fonctions et cours :	
Adresse personnelle :	tél personnel (portable) :	
Diplômes professionnels (et date d'obtention) :		
Titres universitaires (et date d'obtention) :		

► **Recrutement** : Les candidats sont invités à transmettre leur **candidature à la DEFIJ sous couvert du directeur de l'école d'origine et de l'inspecteur en retournant l'imprimé ci-joint dûment complété avant le 04/09/2020**. Chaque candidat sera convoqué à un entretien à la DEFIJ, associant la DENC, l'IFMNC. La date de l'entretien sera communiquée ultérieurement.

► **Formation** : Dès la rentrée 2021, le candidat retenu, sera provisoirement affecté sur un poste de maître spécialisé en CLIS. Il sera accompagné durant l'année 2021 par un maître spécialisé associé. Il devra bénéficier de la formation CAPPEI mise en place par l'IFMNC.

► **Postes susceptibles d'être vacants** : **Canala (psychologue).**

► **Conditions d'exercice** : l'enseignant retenu exercera ses missions dès la rentrée 2021. Il bénéficiera d'un tutorat avec un autre enseignant spécialisé de la zone et sera également suivi par les conseillers pédagogiques de circonscription.

ENGAGEMENT :

Je soussigné(e) M'engage à suivre la totalité de la formation CAPPEI, à me présenter à l'examen si ma candidature est retenue, à exercer les fonctions relevant de l'adaptation de la scolarisation et du handicap pendant cinq ans en Province Nord à compter de l'année 2021 et déclare avoir été informé(e) que je serai affecté(e), à l'issue de la formation, sur l'un des postes vacants de la Province Nord. (Pendant la formation, je serais affecté(e) à titre provisoire sur un poste correspondant à mon parcours de formation).

Fonction d'enseignant spécialisé.

DEFIJ – service GRH/DT

Joindre une copie de votre dernier rapport d'inspection

Date / signature

Observations :

Date : _____ Signature de l'inspecteur _____

***Tous les postes sont susceptibles d'être vacants et peuvent faire l'objet d'une candidature.**

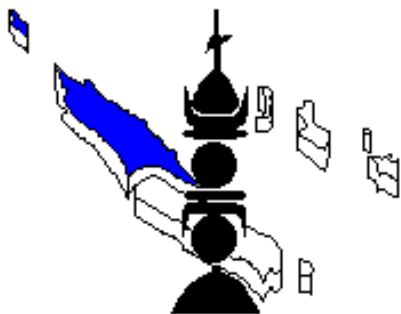
Postes d'enseignant itinérant :

Les affectations sur poste d'enseignant itinérant sont valables 3 années. Les postes d'enseignants itinérants sont des postes à profil particulier pour lesquels le barème vaut à titre indicatif. Les candidats seront reçus en entretien par un jury composé du directeur de la DEFIJ ou son représentant et de l'inspecteur de la circonscription concernée ou son représentant.

Liste des postes d'itinérant vacants ou susceptibles d'être vacants en 2021 :

A la date de publication aucun poste n'est vacant, toutefois tous les postes sont susceptibles d'être vacants et peuvent faire l'objet d'une candidature.

Commune	Secteur d'intervention	Statut du poste (vacant ou susceptible d'être vacant)
Koumac	Voh, Bwapanu (Kaala-Gomen), Koumac, Pum (Poum) et Ouégoa	Non vacant
Koohnê (Koné)	Vook (Voh), Koohnê (Koné), Pwëbuu (Pouembout), Nèkô (Poya) et Népoui	Non vacant
Pwëbuu (Pouembout)	Vook (Voh), Koohnê (Koné), Pwëbuu (Pouembout), Nèkô (Poya) et Népoui	Non vacant
Canala	Canala et Kaa Wi Paa (Kouaoua)	Non vacant
Pwărăiriwâ (Ponérihouen)	Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié), Pwărăiriwâ (Ponérihouen) Poro et Waa wi Luu (Houailou)	Non vacant



Direction de l'Enseignement
De la Formation, de l'Insertion
Et de la Jeunesse

N/Réf : 60601- /2020/GRH/JN

**CANDIDATURE AUX FONCTIONS
D'enseignant itinérant de la province Nord**

Dossier de candidature à retourner au plus tard le
31/08/2020 à la DEFIJ / SRH sous couvert du
directeur de l'école de rattachement et de l'IEP de la
circonscription.

Nom :	nom de jeune fille	prénom :
Instituteur ☐ professeur des écoles ☐ du ... échelon. Années d'exercice en qualité de titulaire :		
Date de naissance :		
Fonction actuelle :	école :	cours :
Adresse personnelle :		
Téléphone personnel :		
Diplômes professionnels (et date d'obtention) :		
Titres universitaires (et date d'obtention) :		

► **FONCTIONS**

L'enseignant itinérant a pour mission principale la suppléance des enseignants de son secteur d'intervention lors des absences pour maladie, pour formation ou dans le cadre des décharges de direction d'école.

La durée des remplacements effectués par l'enseignant itinérant du secteur est comprise (sauf exceptions justifiée par nécessité de service) entre ½ journée et 15 jours ouvrés (soit trois semaines calendaires).

Rattaché administrativement à une école, l'enseignant itinérant sert comme maître surnuméraire dans son école de rattachement lorsqu'il n'est pas affecté sur un remplacement. Son service est alors organisé par le directeur de l'école selon un emploi du temps établi en début d'année et communiqué à la DEFIJ, la DENC et aux collègues de l'école. Les tâches qui peuvent lui être confiées sont obligatoirement en adéquation avec son niveau de compétence.

La conduite de séances en groupe de dégagement, l'accompagnement des instituteurs remplaçants, la production d'outils pédagogiques, la co-intervention en classe avec l'enseignant titulaire sont autant de modalités d'action pour le maître itinérant dans son école de rattachement. A contrario, la veille Internet, le rangement des locaux ou les activités à caractère manuel ne constituent pas un service de qualité de la part de l'enseignant itinérant.

Exceptionnellement, les enseignants itinérants pourront être mobilisés pour des remplacements hors secteur d'intervention dans le cadre de la formation continue des enseignants ou en cas de nécessité de service.

► **RECRUTEMENT**

Le recrutement se fait sur étude des candidatures dans le cadre d'un entretien avec un jury réuni par la DEFIJ et composé au minimum de l'inspecteur de la circonscription et du chef de service de la gestion des ressources humaines. Le directeur de l'école de rattachement pourra également être associé au jury. Le barème ne vaudra qu'à titre indicatif.

Page 1/4 du dossier de candidature pour poste d'enseignant itinérant.

► **PROFIL :**

Les candidats retenus devront impérativement justifier :

- D'une expérience minimale de 2 années complètes en tant qu'enseignant titulaire (exceptionnellement, on pourra tenir compte des années d'expérience en tant que suppléant).
- D'une expérience d'enseignement (titulaire ou non) d'au moins 1 an par cycle.
- D'une connaissance précise des programmes d'enseignement primaires de la Nouvelle Calédonie (socle commun et programme).
- D'une motivation particulière pour les missions des itinérants.
- D'une capacité d'adaptation à la diversité des publics et des collègues.
- D'une assiduité particulière durant les 3 années d'exercice.
- D'une grande connaissance des spécificités du public scolaire de la province Nord.
- Être titulaire du permis de conduire (B).

► **AFFECTATION**

Les affectations sont prononcées pour une durée initiale de 3 ans à l'issue de laquelle les enseignants itinérants souhaitant poursuivre leur mission devront faire à nouveau acte de candidature.

Les postes à pourvoir et les secteurs d'intervention correspondant sont indiqués ci-dessus.

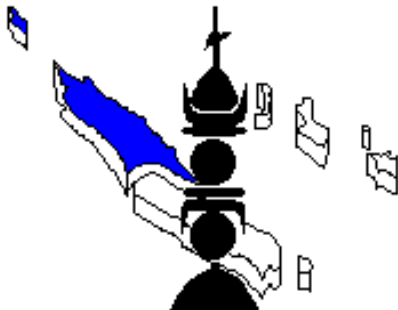
► **FORMATION**

Les enseignants itinérants sont suivis par les conseillers pédagogiques de leur circonscription et peuvent bénéficier de leur intervention au titre de la formation continue sur site.

► **CONDITIONS D'EXERCICE :**

Les déplacements se feront prioritairement avec le véhicule de service. L'utilisation du véhicule personnel ne sera validée qu'en cas d'indisponibilité de véhicule de service. Dans cette situation exceptionnelle, les frais de déplacement pour missions sont remboursés conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à _____, le _____ (signature du candidat)

**CANDIDATURE AUX FONCTIONS D'ENSEIGNANT ITINÉRANT DE LA PROVINCE NORD**

JOINDRE UNE COPIE DE VOTRE DERNIER RAPPORT D'INSPECTION

NOM	PRENOM	Candidature aux fonctions d'enseignant Itinérant :
Parcours professionnel (les différentes étapes, les niveaux d'exercice, les responsabilités exercées)		

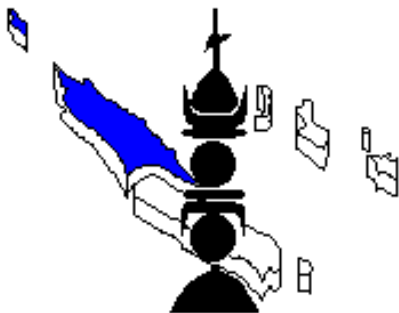
Motivations pour l'accès aux fonctions d'enseignant itinérant. (votre représentation de la fonction, votre contribution potentielle à l'exercice des missions).

Page 3/4 du dossier de candidature pour poste d'enseignant itinérant

Observations :

Signature de l'inspecteur

Circulaire du Mouvement 2021 – 03/08/2020 – DES Province Sud – DEFIJ Province Nord – DE Province des Ile 51

**DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT DE LA
PROVINCE NORD****FICHE D'INFORMATION CONCERNANT LES FONCTIONS D'ENSEIGNANT ITINÉRANT**

Les directeurs et directrices d'école qui souhaitent bénéficier du service d'un enseignant itinérant doivent impérativement en faire la demande auprès du service GRH de la DEFIJ.

Seul le service GRH de la DEFIJ est habilité à contacter les enseignants itinérants pour leur indiquer les éventuels remplacements qui leur sont confiés. C'est la notification automatique envoyée par mail dès l'affectation de l'itinérant validée par le service qui officialise l'affectation. Un directeur d'école ne pourra prétendre avoir eu confirmation d'une affectation d'itinérant qu'à condition de fournir copie de la notification. Les remplacements au sein de l'école de rattachement doivent faire l'objet d'un accord de la DEFIJ, au même titre que les remplacements sur le secteur d'intervention. Ils sont également soumis à la réception d'une notification.

Sauf cas exceptionnels, la durée des remplacements confiés aux enseignants itinérants ne pourra pas être inférieure à une demi-journée et ne devrait pas dépasser trois semaines.

Lorsqu'ils ne sont pas en situation de remplacement, les enseignants itinérants sont placés sous la responsabilité du directeur ou de la directrice de leur école de rattachement. Leur service est alors organisé en fonction des besoins de l'école. L'organisation arrêtée par le directeur de l'école doit impérativement être communiquée à la DEFIJ sous couvert de l'IEP concernée. Les enseignants itinérants doivent être employés par les écoles comme des ressources enseignantes supplémentaires et doivent à ce titre se voir confier des tâches exclusivement liées à leur niveau de compétences. La conduite de séances en groupe de dégagement, l'accompagnement des instituteurs remplaçants, la production d'outils pédagogiques, la co-intervention en classe avec l'enseignant titulaire sont autant de modalités d'action pour le maître itinérant dans son école de rattachement.

Les enseignants itinérants pourront être réquisitionnés pour assurer des remplacements hors secteur d'intervention dans le cadre la formation continue des enseignants (stages école notamment) ou en cas de nécessité de service.

MOUVEMENT DU PERSONNEL
DU PREMIER DEGRE ENSEIGNEMENT PUBLIC
STRUCTURE DES ECOLES AU 31/08/2020

PROVINCE NORD
Direction de l'Enseignement
De la Formation, de
l'Insertion et de la Jeunesse

- (1) Cycle 1 = SP / SM/SG
Cycle 2 = CP/CE1
Cycle 3 = CE2 / CM1 / CM2
0 = cycle inexistant dans l'école
*présence du cycle dans l'école

Tous les postes sont susceptibles d'être vacants et peuvent
faire l'objet d'un vœu
Seuls les postes vacants avant le mouvement sont
mentionnés ci-dessous.

- (2) NV : Non vacant
V : Vacant

En l'absence actuelle des données de la carte scolaire, ces données sont susceptibles d'être modifiées

Circonscriptions Ecoles Nombre de classes dans l'Ecole en 2020	Cycle (1)	POSTES VACANTS OU SUSCEPTIBLES D'ETRE VACANTS			DIRECTION (2) Décharge de direction			ENSEIGNANT ITINERANT (V – NV) (2)
		Adjoint	Direction	DESED	1/5D	1/2D	D	
<u>5ème circonscription :</u>								
+ POYA 7 classes	C 1 = * C 2 = * C 3 = *							
+ MONTFAOUE 2 classes	C 1 = * C 2 = * C 3 = 0						X	
+ GOHAPIN 2 classes	C 1 = * C 2 = * C 3 = 0							
+ NEPOUI 7 classes	C 1 = * C 2 = * C 3 = *		1			X		
+ POUEMBOUT 15 classes	C 1 = * C 2 = * C 3 = *	1	1				X	1 NV

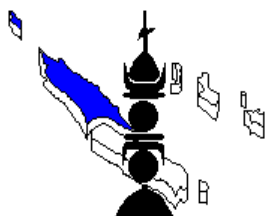
Circonscriptions Ecoles Nombre de classes dans l'Ecole en 2020	(1)Cycle	POSTES VACANTS OU SUSCEPTIBLES D'ETRE VACANTS			DIRECTION (2)			ENSEIGNANT ITINERANT
		Adjoint	Direction	DESED	1/5D	1/2D	D	
+ KONE Téari 17 classes + 1 CLIS1	C 1 = * C 2 = * C 3 = *	1					X	1 NV
+ KONE Allamandas 8 classes	C 1 = * C 2 = * C 3 = *						X	
+ ATEOU Classe unique	C 1 = * C 2 = * C 3 = 0	1						
TIAOUE 2 classes	C 1 = * C 2 = * C 3 = 0							
KONE Cigales 6 classes	C 1 = * C 2 = * C 3 = *	1						
+ NETCHAOT 2 classes	C 1 = * C 2 = * C 3 = 0						X	
+ NOELLY Classe unique	C 1 = * C 2 = * C 3 = 0	1						
+ NEAMI Classe unique	C 1 = * C 2 = 0 C 3 = 0							
+ ATITU 4 classes	C1 = 0 C 2 = * C 3 = *	1						
+ VOOK (VOH) 12 classes	C 1 = 0 C 2 = * C 3 = *	1					X	
+ PWODAHUUP Maternelle 7 classes	C 1 = * C 2 = 0	4					X	
BWEYEEN (BWEYEEN (BOYEN) classe unique	C 1 = * C 2 = 0 C 3 = 0							

Circonscriptions Ecoles Nombre de classes dans l'Ecole 2020	(1)Cycle	POSTES VACANTS OU SUSCEPTIBLES D'ETRE VACANTS			DIRECTION			ENSEIGNANT ITINERANT
		Adjoint	Direction	DESED	1/5D	1/2D	D	
BWAPANU (KAALA- + GOMEN) 8 classes	C 1 = * C 2 = * C 3 = *	1						
+ OUACO Classe unique	C 1 = * C 2 = 0 C 3 = 0						X	
+ OEHOUE 3 classes	C 1 = * C 2 = * C 3 = *	1						
Charles Mermoud + Primaire 16 classes + 1 CLIS1	C 1 = 0 C 2 = * C 3 = *	2	1				X	1 NV
+ Bwadouvalan Koumac 9 classes	C 1 = * C 2 = 0 C 3 = 0	1					X	
+ PUM (POUM) 5 classes	C 1 = * C 2 = * C 3 = *							
+ CAVET-JUU (TIABET) 4 classes	C 1 = * C 2 = * C 3 = *						X	
+ OUEGOA * 9 classes	C 1 = * C 2 = * C 3 = *							
+ PAIMBOAS 3 classes	C 1 = * C 2 = * C 3 = *						X	
PWEEVO (POUEBO) 4 classes +	C 1 = * C 2 = * C 3 = *					X		

Circonscriptions Ecoles Nombre de classes dans l'Ecole en 2020	(1) Cycle	POSTES VACANTS OU SUSCEPTIBLES D'ETRE VACANTS			DIRECTION (2)			MAINTIEN DE L'ENSEIGNANT ITINERANT
		Adjoint	Direction	DESED	1/5D	1/2D	D	
<u>4ème circonscription :</u> + CANALA 10 classes	C 1 = * C 2 = * C 3 = *	2		1 (psy)			X	1NV
+ NAKETY 5 classes	C 1 = * C 2 = * C 3 = *	1						
+ KAA WI PAA (KOUAOUA) 8 classes	C 1 = * C 2 = * C 3 = *	2					X	
+ HOUAILOU Primaire 5 classes	C 1 = 0 C 2 = * C 3 = *						X	
+ NEKOUÉ 2 classes	C 1 = * C 2 = * C 3 = 0							
+ HOUAILOU Maternelle 2 classes	C 1 = * C 2 = 0 C 3 = 0	1						
+ COULA-GONDE 4 classes	C 1 = * C 2 = * C 3 = *				X			
+ PÖRÖÖ (PORO) 3 classes	C 1 = * C 2 = * C 3 = *	1				X		
+ PONERIHOUEN Primaire 5 classes	C 1 = 0 C 2 = * C 3 = *						X	1NV

* possible fermeture de classe.

Circonscriptions Ecoles Nombre de classes dans l'Ecole en 2020	(1) Cycle	POSTES VACANTS OU SUSCEPTIBLES D'ETRE VACANTS			DIRECTION (2)			ENSEIGNANT ITINERANT
		Adjoint	Direction	DESED	1/5D	1/2D	D	
+ PONERIHOUEN Maternelle 3 classes	C 1 = * C 2 = 0 C 3 = 0				X			
+ MONEO 2 classes	C 1 = * C 2 = * C 3 = 0				X			
+ POINDIMIE Primaire 10 classes + 1 CLIS1	C 1 = 0 C 2 = * C 3 = *	1					X	
+ POINDIMIE Maternelle 4 classes	C 1 = * C 2 = 0 C 3 = 0	1			X			
+ NÄGEE * 4 classes	C 1 = * C 2 = * C 3 = 0					X		
+ TIETI * 6 classes	C 1 = * C 2 = * C 3 = *	1				X		
+ TUO CEMUHI (TOUHO) * 12 classes	C 1 = * C 2 = * C 3 = *	1					X	
+ HIENGHENE 8 classes	C 1 = * C 2 = * C 3 = *						X	
+ PANIE classe unique	C 1 = * C 2 = 0 C 3 = 0							
+ TIWAMACK classe unique	C 1 = * C 2 = 0 C 3 = 0							
+ OUAYAGUETTE 2 classes	C 1 = * C 2 = * C 3 = *	1			X			
+ TENDO classe unique	C 1/ C2= *				X			



Direction de
l'Enseignement, de la
Formation, de l'Insertion
des Jeunes

MOUVEMENT DU PERSONNEL
DU PREMIER DEGRE ENSEIGNEMENT PUBLIC
- RENTREE 2021 -

POSTES VACANTS OU SUSCEPTIBLES D'ETRE
VACANTS A CE JOUR

Cette liste ne fait pas état des postes libérés à la faveur du mouvement. Par conséquent, tout poste est susceptible d'être vacant et peut faire l'objet d'un vœu.

COMMUNE	ECOLE	CLASSES	CLIS1	CLIS2	Enseignant titulaire itinérant / surnuméraire
Pouembout	Élémentaire	1			
Koné	Téari	1			
	Noelly	1			
	Les Cigales	1			
	Atitu	1			
	Atéou	1			
Voh	Elémentaire	1			
	Maternelle	4			
Kaala-Gomen	Elémentaire	1			
	Ouéholle	1			
Koumac	Elémentaire	2			
	Maternelle	1			
Kouaoua	Elémentaire	2			
Canala	Nakéty	1			
	Village	2			
Houaïlou	maternelle	1			
	Poro	1			
Poindimié	Maternelle	1			
	Primaire	1			
	Tiéti	1			
Touho	Village	1			
Hienghène	Ouayaguette	1			
Total		28			



NOUVELLE CALEDONIE

PROVINCE DES ILES LOYAUTE

Direction de l'Enseignement/Direction Générale des Services

SERVICE ENSEIGNEMENT PREMIER DEGRE

de-dgs-mouvement@loyalty.nc

MOUVEMENT DU PERSONNEL DU CADRE DE L'ENSEIGNEMENT DU 1^{ER} DEGRE DE LA NOUVELLE CALEDONIE

RENTREE 2021

INFORMATIONS SPECIFIQUES A la Province des îles Loyauté

Les directeurs et directrices des écoles, dès réception du présent document doivent faire parvenir le jour même, l'accusé de réception joint à la Direction de l'Enseignement-de la Province des îles (BP 50 98820 Wé - Lifou Fax. 45 52 25 / Tél. 45 52 20 – e-ajapuhnya@loyalty.nc ; c-katravi@loyalty.nc)

NE PEUVENT PAS PARTICIPER AU MOUVEMENT

ooo _ ooo

- Le personnel enseignant affecté définitivement à la rentrée 2020 pour deux ans sur un poste non profilé.
- Le personnel enseignant affecté définitivement sur un poste profilé depuis moins de 3 ans (directions d'école, enseignants stagiaires en exercice, enseignant titulaire depuis moins deux ans, enseignants sortants).
- Les personnels relevant du Dispositif de l'Enseignement Spécialisé pour les Enfants en Difficulté affectés pour **5 ans sur leur poste actuel.**

La province des îles se réserve le droit d'étudier toutes demandes motivées de mutation exceptionnelle (avant le terme des deux ans sur poste ou 3 ans sur poste profilé).

La fiche individuelle de demande de poste doit être impérativement accompagnée d'une lettre de motivation et d'un dossier le plus complet possible justifiant des raisons avancées par l'agent. Les mutations seront alors accordées, après analyse des raisons et des nécessités de service, au sein de la province des îles Loyauté.

Les secteurs en province des îles

Les écoles publiques primaires sont regroupées selon leur zone géographique sous une seule direction et forment un secteur. En conséquence, cette direction est nommée dans une école du secteur et toutes les écoles de ce même secteur seront rattachées administrativement à cette école. La direction est déchargée.

Tous les postes vacants ou susceptibles d'être vacants sont rattachés à un secteur. Toutefois, nous ferons apparaître l'école supposée accueillir le postulant sachant que ce dernier peut être affecté dans une autre école relevant du même secteur. L'affectation définitive est confirmée lors du dernier conseil des maîtres.



Commune	Secteur	Ecole de rattachement administratif	Ecoles rattachées
Lifou	1	Xepenehe	Xepenehe
			Siloam
			Hnacaom
			Inanemuaetr
			Tingeting
			Kirinata
	2	Luecila	Luecila
			Drueulu
			Hapetra
	3	Hnase	Hnase
			Qanono
	4	Traput	Traput
			Thuahaik
			Hmelek
			Jozip
	5	Luengöni	Luengöni
			Wasany
			Henri BOULA
			Espérance/Tiga

L'école Espérance est une école particulière. C'est une école de proximité située sur l'île de Tiga. Elle est rattachée administrativement à l'école de Luengöni et fait partie du secteur 5 de l'île de Lifou. Sa particularité est liée à son enclavement.



Commune	Secteur	Ecole de rattachement administratif	Ecoles rattachées
Maré	1	Nece	Nece
			Mebuet
			Tuo
	2	Tadine	Tadine
			Cengeite
			Wabao
	3	Wakuarory	Wakuarory
			Hnawayach
	4	Patho	Patho
			Penelo
			Atha



Commune	Secteur	Ecole de rattachement administratif	Ecoles rattachées
Ouvéa	1	Fayaoué	Fayaoué
			Hwadrilla
			Wakatr

DIRECTIONS DE SECTEUR D'ÉCOLES

Les Directeurs nommés à la rentrée de février 2020 seront tenus de conserver leur poste pendant trois ans.

Le recrutement des directeurs sera effectué après réception d'une lettre de motivation circonstanciée, étude du dossier et entretien devant une commission réunie par la Direction de l'Enseignement de la Province des îles Loyauté. Cette commission est composée de la directrice de l'Enseignement, du chef du service de l'Enseignement Primaire, du directeur adjoint des Ressources Humaines et de l'Inspecteur de la 7^{ème} circonscription.

L'entretien reposera sur le parcours professionnel du candidat, sa motivation, sa capacité à s'investir dans cette nouvelle fonction, sa capacité à conforter ou à acquérir de nouvelles compétences nécessaires à la fonction de directeur.

Le barème vaut à titre indicatif.

CANDIDATURE A UN POSTE DE DIRECTION DE SECTEUR D'ÉCOLES

Les candidatures des personnels seront traitées comme suit :

Vous êtes déjà directeur et vous souhaitez un autre poste de direction : vous faites normalement acte de candidature par votre inscription au mouvement et en adressant le dossier de candidature annexé à la présente circulaire au service Enseignement Primaire de la DE – section Ressources Humaines. Vous serez convoqué à un entretien avec la commission afin de réaliser un bilan partagé de votre expérience de direction.

Vous êtes directeur à titre provisoire (affectation au cours de l'année scolaire 2020 : vous faites **obligatoirement** acte de candidature par votre inscription au mouvement et en adressant le dossier de candidature annexé à la présente circulaire au service de l'Enseignement de la DE. Votre année d'exercice fera l'objet d'un bilan partagé.

Vous n'êtes plus directeur en fonction (CLD, CLM ...) : vous faites normalement acte de candidature par votre inscription au mouvement et compte tenu de votre situation particulière, vous serez convoqué à un entretien.

Vous n'êtes pas directeur et vous souhaitez un poste de direction.

Vous faites acte de candidature par votre participation au mouvement et en adressant le dossier de candidature annexé à la présente circulaire au service de l'Enseignement de la DE. Vous serez reçu en entretien par un jury composé de la directrice de la direction de l'enseignement, du chef du service de l'Enseignement primaire, du directeur adjoint des ressources humaines et de l'inspecteur de la 7^{ème} circonscription.

Les candidatures aux fonctions de directeur doivent obligatoirement figurer sur la fiche individuelle des postes demandés.

Les postes de directeurs de secteur d'écoles sont des postes à profil. Le barème vaut à titre indicatif.

Postes de directions vacants et susceptible d'être vacants incluant les demandes de départ à la retraite					
Commun	NB	Secteur d'affectation	Ecole de rattachement administratif		
Maré	1	Secteur 2	TADINE		

- Possible maintien des directeurs nommés par intérim en 2020.

DECHARGES DE SERVICE DES DIRECTEURS DE SECTEUR D'ECOLE (cf. liste des écoles) :

Le régime des décharges se fonde sur les critères suivants : l'encadrement et l'accompagnement pédagogique de l'équipe éducative du secteur, la prise en compte de la diversité des élèves (boursiers, élèves à besoins éducatifs particuliers et/ou en situation de handicap), la diversité des classes (classes spécialisées, classes de proximité) et la gestion des personnels de l'école etc.

Liste des postes de direction de secteur (situation 2020).

Commune	Secteur	Ecole de rattachement administratif	Ecoles rattachées	Direction déchargée
Lifou	1	Xepenehe	Xepenehe	1 DD décharge complète
			Siloam	
			Hnacaöm	
			Inanemuaetr	
			Tingeting	
			Kirinata	
	2	Luecila	Luecila	1 DD décharge complète
			Drueulu	
			Hapetra	
	3	Hnase	Hnase	1 DD décharge complète
			Qanono	
	4	Traput	Traput	1 DD décharge complète
			Thuahaik	
			Hmelek	
			Jozip	
	5	Luengöni	Luengöni	1 DD décharge complète
			Wasany	
			Henri BOULA	
			Espérance	
Maré	1	Nece	Nece	1 DD décharge complète
			Mebuet	
			Tuo	
	2	Tadine	Tadine	1 DD décharge complète
			Cengeite	
			Wabao	
	3	Wakuarory	Wakuarory	1 DD décharge complète
			Hnawayach	
	4	Patho	Patho	1 DD décharge complète
			Penelo	
Ouvéa	1	Fayaoué	Fayaoué	1 DD décharge complète
			Hwadrilla	
			Wakatr	



FICHE D'INFORMATION CONCERNANT LA FONCTION D'UN DIRECTEUR DE SECTEUR D'ECOLE

Depuis la mise en place des provinces, le service de l'enseignement mène une politique éducative, visant à la réussite scolaire des élèves de la Province des Iles. Cette politique n'a de chance d'aboutir qu'à la condition que le personnel enseignant, et particulièrement les directeurs et directrices, y souscrivent pleinement.

La responsabilité d'un directeur ou d'une directrice de secteur présente un intérêt fondamental dans l'efficacité et le développement du système éducatif provincial.

Il exerce un triple rôle, **pédagogique, administratif et relationnel** qui le place dans l'obligation de **veiller sur la bonne marche des écoles de son secteur et de faire respecter la réglementation qui lui est applicable**.

Le directeur de secteur est appelé à se déplacer régulièrement.

Sur le plan pédagogique	• Savoir dynamiser, animer et accompagner une équipe enseignante. • Savoir définir et construire avec l'équipe enseignante les axes prioritaires du projet de secteur. • savoir accompagner sa mise en œuvre et son évaluation. • Savoir harmoniser les enseignements adaptés et l'intervention des intervenants extérieurs. • Savoir innover dans les actions de l'école en termes de réussite scolaire. • Savoir gérer le dispositif d'accompagnement des élèves en difficulté. • Maîtriser les programmes officiels en vigueur de la Nouvelle-Calédonie • Mettre en œuvre la politique éducative provinciale dans le cadre de l'adaptation des programmes aux réalités culturelles de la province des îles.
Sur le plan administratif	• Savoir appliquer les décisions administratives de la Direction de l'Education de la PIL. • Savoir suivre régulièrement le courrier des écoles. • Connaître l'organisation de l'école. • Connaître les textes officiels inhérents à la gestion d'une école publique. • Connaître les procédures d'admission à l'école maternelle et élémentaire. • Connaître les procédures et les règles des différentes sorties (voyage-classes découvertes-USEP etc..) • Connaître les procédures de passage au collège. • Connaître les différents types de congés et les règles qui les régissent. • Connaître la réglementation territoriale régissant le statut des enseignants et professeur des écoles.

Sur le plan relationnel	• Savoir gérer les conflits entre collègues dans une école. • Savoir gérer les relations Ecole et Parents d'élèves. • Savoir harmoniser les relations entre les différents partenaires de l'école. • Savoir organiser des actions permettant d'intégrer les parents à la réussite scolaire.
Autres :	• Maîtriser l'outil informatique et le logiciel Microsoft Office • Maîtriser l'utilisation du courrier électronique • Savoir s'adapter à l'actualisation des programmes informatiques de gestion notamment l'utilisation d'ONDES, OCCE, etc. • Connaître le milieu loyalzien, ses spécificités locales et son contexte culturel • Posséder le PERMIS B avec véhicule obligatoire.

Informations complémentaires :

Les postes d'exercice : Service Ressources Humaines : Philippe NEKOTROTRO ou KATRAWI Caroline Tél. 45 51 94
 Les fonctions pédagogiques : l'inspecteur de la circonscription Tél. 45 13 43
 Les fonctions d'organisation et d'administration : Evelyne AJAPUNYA et WAMALO Léonard Tél. 45 52 20



Service Enseignement Primaire
Section Ressources Humaines

NOUVELLE CALEDONIE

PROVINCE DES ILES LOYAUTE

Direction de l'Enseignement

**CANDIDATURE AUX FONCTIONS
DE DIRECTEUR DE SECTEUR D'ECOLE
RENTREE 2021**

**Dossier de candidature à retourner au plus tard le 28 août 2020 à la DE / SRH
sous couvert de Madame l'Inspectrice de la 7^{ème} circonscription.**

Nom : _____ nom de jeune fille : _____ prénom : _____
Instituteur ☐ professeur des écoles ☐ du.... échelon _____ Années d'exercice en qualité de titulaire : ...
Date de naissance : _____
Fonction actuelle : _____ école : _____ cours : _____
Adresse personnelle : _____
Téléphone personnel : _____
Diplômes professionnels (et date d'obtention) : _____
Titre universitaires (et date d'obtention) : _____

► **FONCTIONS (voir fiche d'information)**

Le directeur d'école met en œuvre plusieurs compétences pour assumer des responsabilités dans les domaines pédagogique, administratif, social et relationnel. Il est responsable de la sécurité des biens et personnes dans l'école. Les missions sont précisées dans l'annexe jointe au présent dossier.

► **RECRUTEMENT**

Les candidats doivent appartenir au cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie (instituteurs ou professeurs des écoles) et avoir une expérience professionnelle de 6 ans au **17 février 2021**. Toute candidature titulaire du diplôme du CAFIPEMF sera déterminante dans la sélection.

Les candidats seront convoqués à un entretien devant une commission réunie par la DE composée de la Directrice de la DE, du chef du service de l'Enseignement du premier degré, du directeur adjoint des ressources humaines et de l'Inspecteur de la 7^{ème} circonscription.

► **AFFECTATION**

Le projet d'affectation des personnels sur les postes de direction, qui prend en compte les barèmes de mutation, les vœux des candidats et l'intérêt du service est communiqué à la commission administrative paritaire consultée.

► **FORMATION**

Les candidats retenus auront obligation de participer à la formation des directeurs d'école prévue dans le plan de formation de la Nouvelle-Calédonie 2021.

Fait à _____, le _____ (signature du candidat)

CANDIDATURE AUX FONCTIONS DE DIRECTEUR D'ECOLE.

JOINDRE UNE COPIE DE VOTRE DERNIER RAPPORT D'INSPECTION

NOM **PRENOM** **candidature aux fonctions de directeur :**

Parcours professionnel (les différentes étapes, les niveaux d'exercice, les responsabilités exercées)

Motivations pour l'accès aux fonctions de directrices et directeurs

(Votre représentation de la fonction, votre contribution potentielle à l'exercice des missions de l'école, le pilotage pédagogique, la responsabilité administrative, la gestion, les relations)

Bilan d'une éventuelle première expérience (intérim...) dans la direction d'école ou de responsabilités de pilotage ou d'encadrement assumées dans les domaines institutionnel ou associatif

AVIS MOTIVE DE L'INSPECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE :
FAVORABLE **DEFAVORABLE**

Observations :

Date : _____

Signature de l'inspecteur _____

Date / signature

Page 3/3 du dossier de candidature direction à adresser à la DE-SECTION RH

DATE ARRIVEE DE:

Candidature à un poste d'enseignant spécialisé (DESED – ULIS – SECRETAIRE DE CCEP)

Soucieuse de la réussite et du bien-être de tous les élèves, la province des îles Loyauté considère leur diversité comme une priorité. Il en est ainsi des élèves à besoins éducatifs particuliers. Pour ce faire, elle affecte des enseignants spécialisés qui auront pour mission d'accompagner les titulaires de classes dans la prise en charge de ces élèves identifiés comme nécessitant un suivi spécifique particulier. Dans le cadre des nouvelles orientations relatives à l'inclusion scolaire, une organisation est proposée sous couvert de l'inspection primaire de la 7^{ème} circonscription en lien avec la classe ULIS:

Ainsi tous les postes sont susceptibles d'être vacants. Ils seront attribués en priorité à des enseignants spécialisés titulaire du CAPA-SH (ou CAPSAIS) ou des enseignants titulaires s'engageant dans la nouvelle formation pour l'obtention du Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive (CAPPEI) ; dans tous les cas la province des îles demande en plus des formulaires du mouvement une lettre motivée circonstanciée avec à l'appui l'avis pédagogique de l'inspection.

A défaut de candidature d'enseignant titulaire des diplômes requis, la DE/DGS procédera au recrutement d'agent contractuel au profil demandé lors de la diffusion d'un appel à candidature externe.

Seuls les candidats titulaires du CAPA-SH (ou équivalent), peuvent être affectés à titre définitif.

Le texte régissant le CAPA-SH a été abrogé, des informations seront communiquées ultérieurement par le Vice-rectorat et la DENC.

Postes spécialisés en DESED - Situation 2020

Commune	maitres E	maitres G	Secrétaire CCEP	Cordonnateur Ulis	Psy	En formation CAPPEI 2019/2020
Lifou						
	1	1	1	1	1	1
Maré	1	*	*	*	1	2
Ouvéa	1 poste vacant	*	*	*	*	*

Les personnels des DESED sont rattachés administrativement à l'Inspecteur de la 7^{ème} circonscription. L'inspecteur de l'enseignement primaire définit annuellement les zones prioritairement retenues pour bénéficier des interventions du DESED.

L'organisation globale est communiquée à la DE.

Ces postes demandant des compétences particulières doivent être tenus pendant une durée minimale de 5 ans.

Informations complémentaires :

Les postes d'exercice : Service Ressources Humaines : Philippe NEKOTROTRO ou KATRAWI Caroline Tél. 45 51 94

Les fonctions pédagogiques : l'inspecteur de la circonscription Tél. 45 13 43

Les fonctions d'organisation et d'administration : Evelyne AJAPUNYA et WAMALO Léonard Tél. 45 52 20

Mouvement des enseignants – Langues et culture kanak (LCK)

Dans l'esprit des programmes scolaires néo-calédoniens actuellement en vigueur (délibération du congrès du 26 septembre 2005), l'enseignement des Langues et de la Culture Kanak s'impose à tous les élèves, étant considéré comme une discipline scolaire, au même titre que le français et les mathématiques. Toutefois, compte tenu de la diversité des pratiques et de situations, son organisation et sa mise en œuvre restent confiées aux provinces sur la base du volontariat des familles. La province des îles fait le choix d'une obligation d'enseignement pour tous les élèves à tous les niveaux de classes de l'école primaire en privilégiant l'entrée par la culture et donc un enseignement de la Culture et des Langues Kanak (CLK).

Les postes d'enseignants en CLK susceptibles d'être vacants et vacants ne seront attribués qu'à des enseignants locuteurs du Nengone, du Drehu, du Iaii ou du Faga Uvea car s'agissant là des postes à profil. Le barème vaut à titre indicatif.

ORGANISATION PEDAGOGIQUE DES ENSEIGNANTS EN CLK

Les enseignants en CLK, considérés comme des personnes ressources, sont des enseignants expérimentés dans l'enseignement de la Culture et des Langues Kanak. Ils travaillent en étroite collaboration avec les enseignants titulaires affectés dans les classes et agissent en renfort sur les compétences difficilement acquises par les élèves.

Ils ne sont d'ailleurs pas titulaires de la classe mais "cotitulaires" en ce sens qu'ils ont la charge d'enseigner aux élèves au même titre que l'enseignant titulaire.

La responsabilité de la classe incombe donc à l'enseignant titulaire qui a la charge de l'organisation pédagogique. Il se doit de préparer normalement sa programmation dès le début de l'année. Tout en y apportant son concours, l'enseignant en CLK tient compte de cette programmation pour organiser ses interventions pédagogiques. Ces dernières peuvent être réalisées dans le cadre d'un co-enseignement.

Missions :

- valoriser l'enseignement de la CLK dans les classes
- soutenir l'action pédagogique des enseignants titulaires par l'enseignement de la CLK
- Mettre en œuvre les outils didactiques et les stratégies pédagogiques élaborés par le laboratoire de recherche Hnëxujia.
- améliorer les résultats scolaires des élèves

Statut pédagogique:

Les enseignants en CLK sont des co-titulaires. Ils ont la responsabilité pédagogique des élèves dont ils ont la charge dans leurs temps d'intervention.

Cependant, le titulaire reste le seul responsable de la classe dont il a la charge depuis la rentrée scolaire.

Postes d'enseignant CLK - Situation 2020

Qenehlapa	Responsable	Intervenants	Pôle Mathématiques	Pôle Linguistique	Pôle Culturel	Pôle Handicap	Agent permanents
Drehu	1	4	1	2	2	1	2
Nengone		5					
Iaii		1 poste vacant					

Informations complémentaires :

Les postes d'exercice : Service Ressources Humaines : Philippe NEKOTROTRO ou KATRAWI Caroline Tél. 45 51 94

Les fonctions pédagogiques : l'inspecteur de la circonscription Tél. 45 13 43

Les fonctions d'organisation et d'administration : Richard WAMINYA - Evelynne AJAPUNYA et WAMALO Léonard Tél. 45 52 20

Un poste d'enseignant TICE est susceptible d'être vacant dans la commune de Maré. Il est attribué à un enseignant titulaire qui a une certaine maîtrise de l'outil informatique. Il fait office d'animateur.

Les postes d'enseignants TICE sont des postes à profil particuliers pour lesquels le barème vaut à titre indicatif.

Missions principales :

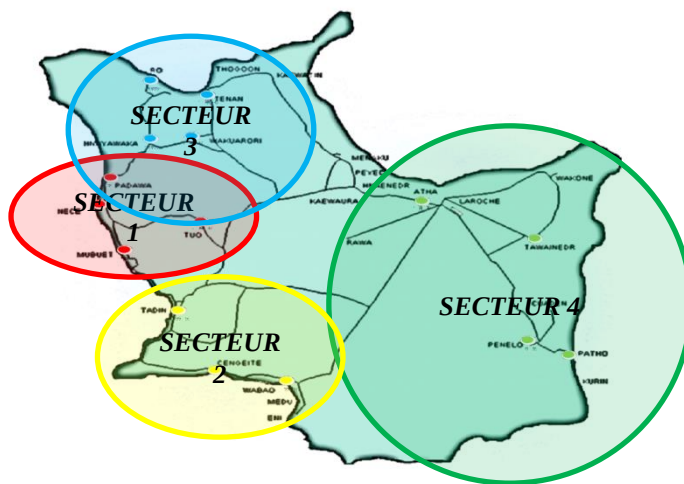
Sous l'autorité du chef du service de l'Enseignement Primaire, l'animateur en TICE travaille en partenariat avec les enseignants titulaires de la classe. Il a pour mission d'animer, de coordonner, d'assurer et d'accompagner les enseignants titulaires dans l'utilisation des outils informatiques au profit des apprentissages et des progrès des élèves pour une amélioration des résultats, notamment via les classes mobiles ou autres outils numériques dans les écoles.

Qualités requises : l'enseignant TICE

- A des connaissances reconnues en informatique
- Maîtrise l'outil informatique : Microsoft Office
- Utilise couramment le courrier électronique
- A des qualités relationnelles avérées
- Est motivé et dynamique
- Est capable de travailler en équipe
- Sait détecter et diagnostiquer une panne.
- Sait installer des drivers et logiciels, ETC
- Connait la réglementation en vigueur autour de l'utilisation de l'outil informatique et notamment d'Internet.

Il couvre donc toute la commune de Maré et doit savoir organiser son temps et sa disponibilité pour répondre aux besoins imminents émanant des titulaires. Il est basé au secteur scolaire « antenne de La Roche » Maré.

Le dernier rapport d'Inspection devra être fourni à l'appui de la candidature.



POSTES D'ENSEIGNANT TICE en 2020		
susceptible d'être vacant		
Commune	Nombre de Postes	Observation
Maré	1	

Informations complémentaires :

Les postes d'exercice : Service Ressources Humaines : Philippe NEKOTROTRO ou KATRAWI Caroline Tél. 45 51 94

Les fonctions pédagogiques : l'inspecteur de la circonscription Tél. 45 13 43

Les fonctions d'organisation et d'administration : Evelyne AJAPUNYA et WAMALO Léonard Tél. 45 52 20

Liste des écoles de la province des îles Loyauté

ECOLE	Primaire : P	Nombre de classes				direction (D) déchargé (DD)	OBSERVATION
	Elémentaire : E	En 2020					
	Maternelle : M	Maternelle	Elémentaire	TT Clas 20			
Xepenehe P		1	4		5	DD (12cl)	
Siloam P		1	1		2		
Hnacaöm E			1		1		
Hnanemuaetra M		1			1		
PASIAS P		1	1		2		
Kirinata M		1			1		
Drueulu P		1	1		2	DD(11cl)	
Hapetra		1	1		2		
Luecila P		2	5		7		
Qanono M		2			2	DD (11 cl)	
Hnasse P		2	7		9		
Thuahaik E			2		2	DD (10cl)	
Hmelek P		2	2		4		
Traput E			3		3		
Jozip M		1			1		
Wasanyi M		1			1	DD (8cl)	
Luengöni E			2		2		
Henri BOULA P		2	2		4		
Tiga P			1		1		
Mebuet E			2		2	DD (11 cl)	
Nece P		3	3		6		
Tuo P		2	1		3		
Cengeite E			2		2	DD(9cl)	
Wabao M		1	1		2		
Tadine P		2	3		5		
Hnawayach E			2		2	DD (7 cl)	
Wakuarory P		2	3		5		
Atha P		3	5		8	DD (15 cl)	
Penelo E			1		1		
Patho P		2	4		6		
Fayaoué P		2	5		7	DD (9 cl)	
Wadrila M		1			1		
Wakatr M		1			1		

**A TITRE INDICATIF : LISTE DES POSTES D'ADJOINTS VACANTS
A LA RENTREE 2021 (classes ordinaires)**

Rappel : Tous les postes vacants ou non sont susceptibles d'être vacants pour le mouvement 2021 et peuvent faire l'objet d'un vœu.

**Postes vacants et susceptibles d'être vacants au mouvement 2021
(Incluant le prévisionnel des départs à la retraite)**

Commune	NB	Secteur d'affectation	Ecole supposée accueillir
Lifou	1	2	ECOLE DE LUECILA
	1	3	ECOLE DE QANONO
Maré	1	1	ECOLE DE TUO
	1	3	ECOLE DE WAKUARORY
	1	3	ECOLE DE HNAWAYACH
	1	4	ECOLE DE ATHA
	1	4	ECOLE DE PATHO
	1	4	ECOLE DE PATHO
Ouvéa	1	1	ECOLE DE FAYAOUE
	1	1	ECOLE DE WAKATR

Rappel : Tous les postes vacants ou susceptibles d'être vacants sont rattachés à un secteur. Toutefois, nous ferons apparaître l'école supposée accueillir le postulant sachant que ce dernier peut être affecté dans une autre école relevant du même secteur. L'affectation définitive est confirmée lors du dernier conseil des maîtres.

Cette liste est indicative et ne reflète pas l'ensemble des postes qui seront vacants.

Informations complémentaires :

Les postes d'exercice : Service Ressources Humaines : Philippe NEKOTROTRO ou KATRAWI Caroline Tél. 45 51 94
Les fonctions d'organisation et d'administration : Evelynne AJAPUNYA et WAMALO Léonard Tél. 45 52 20

Accusé de réception

.....
.....
.....

Je soussigné (e) Directeur (trice) de l'école de reconnais avoir reçu ce jour, la liste des postes vacants ou susceptibles de l'être dans la Nouvelle Calédonie pour la rentrée de février 2021.

A....., le/...../2020.
(Signature et Cachet)